

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF

(Compte cheque postal : 9063.13. Paris)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 46^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 8 Novembre 1961.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1962 (Affaires algériennes) et budget de l'Algérie. — Discussion commune de deux projets de loi. (p. 3999).

MM. Lauriol, rapporteur spécial; Rossi, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes; Renucci, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées; Joseph Perrin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

MM. Pic, Doménech, Azem, Vinciguerra, Khoïsi, Tebib, le président, Pasquini, Bidault, Ballanger, Molinet.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 4020).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAI-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (21)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1962 (AFFAIRES ALGERIENNES) BUDGET DE L'ALGERIE

Discussion commune.

M. le président. L'ordre du jour appelle :

1° La suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1962 en ce qui concerne les crédits des affaires algériennes (n° 1436, 1445);

2° La discussion du projet de loi portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables (n° 1444).

Je rappelle que, conformément à la décision de la conférence des présidents, ce débat est organisé.

La liste des orateurs, indiquant le temps de parole attribué à chacun d'eux, a été affichée. Je prie tous les intervenants de bien vouloir respecter le temps qui leur a été imparti.

La parole est à M. Lauriol, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, avant d'aborder la matière de mon rapport, je me permettrai de poser une question à M. le ministre d'Etat.

Peut-il, au nom du Gouvernement, prendre l'engagement que les débats qui s'ouvrent maintenant sur le budget de l'Algérie ne seront pas censurés dans la presse algérienne et y paraîtront tels qu'ils seront consignés au *Journal officiel* ?

M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Vous me demandez la confiance dans la nuit !

Je ne peux absolument pas vous dire ce qui se passera. Cela dépendra des propos qui seront échangés dans cette enceinte. Si quelques insultes étaient proférées ou si des écarts de langage étaient constatés et relevés par M. le président de l'Assemblée, ils ne seraient évidemment pas reproduits en Algérie, cela va de soi.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Les insultes seulement ?

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Pas seulement les insultes, monsieur. Nous prenons la responsabilité de tout.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Bien, monsieur le ministre.

Mon intention, mesdames, messieurs, n'est pas d'entrer dans le détail des documents budgétaires concernant l'Algérie puisque vous trouverez à cet égard tous les commentaires utiles dans mon rapport écrit auquel je vous renvoie. Je me bornerai à dégager les grandes lignes de ces documents et à évoquer les problèmes politiques, économiques et sociaux qu'elles impliquent.

Ces documents se divisent en deux grands groupes concernant, le premier les dépenses de fonctionnement des services, le second les dépenses d'équipement de l'Algérie. Les dépenses de fonctionnement n'appellent pas d'observation majeure ; il s'agit de ce que l'on appelle couramment un budget de stabilisation, les chiffres exprimant ces dépenses marquant, par rapport aux années antérieures, une évidente stagnation.

Le budget d'équipement, en revanche, est beaucoup plus significatif et c'est à ce titre que je voudrais m'arrêter sur celui-ci en y appelant toute votre attention.

Le budget d'équipement doit, à mon sens, être envisagé à deux points de vue. Il faut d'abord le comparer aux années antérieures et aux prévisions du plan de Constantine, c'est-à-dire au passé ; mais il faut aussi le rapprocher des perspectives d'avenir qu'il est normal d'attendre de l'année 1962. C'est à ce double point de vue que je me placerai successivement pour examiner le budget qui nous est soumis.

Par rapport aux années antérieures et plus encore au plan de Constantine, ce qui caractérise le budget d'équipement de l'Algérie pour 1962, c'est la récession. Ce budget est, toutes proportions gardées, en déflation par rapport au plan de Constantine et aux années antérieures. Tous les indices sont d'ailleurs particulièrement éloquents pour faire ressortir cette situation de fait.

Ainsi les investissements totaux — privés et publics — s'élevaient à trois milliards et demi de nouveaux francs, alors que pour tenir le rythme du plan ils auraient dû dépasser très largement quatre milliards. On constate donc, sur ce point, un déficit de l'ordre d'un milliard de nouveaux francs. En ce domaine, les prévisions sont en régression de 10 p. 100 alors qu'au contraire elles auraient dû marquer un accroissement sensible.

Les autorisations de programme, de leur côté, pour la première fois, traduisent, en matière d'équipement, un fléchissement par rapport aux années antérieures. Encore convient-il d'ajouter que les autorisations de programme des années précédentes ont fait l'objet d'un blocage de 400 millions de nouveaux francs.

Un autre indice extrêmement intéressant réside dans les retards qui ont été pris dans l'exécution des travaux prévus. Ces retards sont révélés par les crédits inemployés qui, à différents titres, figurent au budget ; il s'agit, notamment, des crédits de paiement de 1960 ou 1961 qui donnent lieu à report, de sommes encaissées et non dépensées ainsi que de blocages. Le retard global enregistré depuis le début de l'application du plan de Constantine s'élève, *grosso modo*, à un milliard de nouveaux francs.

Parallèlement d'ailleurs à la réduction des dépenses effectivement engagées, on constate une diminution significative des

recettes, la plus marquante résidant certainement dans le fléchissement des emprunts obligataires lancés dans le public. Les emprunts témoignent, en effet, de la confiance que le public accorde à l'expérience du plan de Constantine. En 1961, 250 millions de nouveaux francs avaient été prévus à ce titre ; on en réalisa 73 seulement ; en 1962, 60 millions sont seulement envisagés.

Ainsi, nous constatons partout le fléchissement et même, en certains domaines, l'effondrement. A ce fléchissement budgétaire correspond un ralentissement de l'activité économique. Les ventes de biens de consommation fléchissent de moitié par rapport à l'année précédente. Je parle des biens de consommation durable, de ceux qui s'amortissent en quelques années comme les machines à laver, le petit outillage, les voitures automobiles, tous biens dont l'achat implique une confiance dans l'avenir. Au contraire, la vente des biens de consommation immédiate ne révèle aucun ralentissement.

Les importations de l'Algérie en provenance de la métropole régressent à un point tel — 16,7 p. 100 — que, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Algérie cède à un pays étranger, l'Allemagne, le rang de premier client de la métropole.

L'expansion industrielle, de son côté, se trouve stoppée, le mot n'est pas exagéré. Le nombre des entreprises agréées n'atteint pas la moitié des prévisions. De même, le volume des réalisations par rapport aux agréments ne s'élève, *grosso modo*, qu'à la moitié.

Tous ces indices prouvent surabondamment que l'expansion économique qui devait être la conséquence normale du plan a cédé la place à la récession qui est, au contraire, la négation du plan. C'est pourquoi j'ai pu dire à la commission des finances que l'Algérie se trouvait maintenant « en rupture de plan ».

La chose est grave et mérite naturellement un examen approfondi. On nous signale, parmi les causes de fléchissement, la mauvaise récolte. Il est évident que la récolte de 1961 a été catastrophique.

On invoque aussi les insuffisances de l'équipement administratif et les insuffisances qualitatives en cadres. Cela est vrai.

Mais l'on insiste également sur la cause majeure, à savoir le manque de confiance en l'avenir.

L'année dernière, je conclusais ainsi mon rapport : « Ce qui fait défaut, ce n'est pas l'argent, c'est la confiance ».

Aujourd'hui, on peut hélas ! confirmer cette affirmation. On voit tout de suite quelle atteinte mortelle ce manque de confiance peut porter à l'exécution du plan de Constantine. N'oublions pas que ce plan est essentiellement inscrit dans l'économie privée, dans l'économie capitaliste. Il est à base d'investissements privés. Or, qui dit investissements dit amortissement, qui dit amortissement dit durée, qui dit durée dit confiance. La confiance manquant, les investissements sont insuffisants : cela est parfaitement logique.

Vous voyez le coup qui est porté à l'exécution du plan de Constantine. On peut, dans ces conditions, se poser la question de savoir si l'année 1962 nous réserve des perspectives plus réjouissantes, si l'espoir peut renaître en cette fin d'année 1961.

La commission des finances, naturellement sensible à cette considération, a cru bon de prier M. le ministre d'Etat de venir lui fournir quelques précisions sur la façon dont il envisageait les perspectives de l'année 1962 sous le triple point de vue économique, social et politique. M. le ministre d'Etat, au cours de cette audition, le 20 octobre, n'a pas tellement précisé ces perspectives, mais il a fortement insisté sur les efforts considérables déployés par le financement public pour relayer le financement privé défaillant et il a indiqué les secteurs dans lesquels ce financement public se développait. Ce faisant, il a évoqué un second aspect de ce budget et a soulevé la deuxième question qui se pose à son propos : le budget de 1962, qui est en déflation évidente par rapport aux années antérieures et par rapport au plan de Constantine, n'est-il pas, au contraire, en inflation par rapport à ce qu'il est normal d'attendre de l'année 1962 ? Tel est le second problème que je veux aborder.

M. Joxe, au cours de son audition, nous a donné le détail des secteurs dans lesquels le financement public manifestait un effort considérable. Il s'agit essentiellement de l'équipement rural, culturel et social. Dans ces trois domaines, la commission a rendu hommage aux efforts que consent le Gouvernement pour tenir, contre vents et marées, le rythme qui avait été prévu. Je me suis associé à cet hommage, pour y ajouter d'ailleurs ensuite un certain nombre de critiques que je vais exposer maintenant.

En ce qui concerne l'agriculture, par exemple, l'équipement agricole fait l'objet d'autorisations de programme pour un montant de 63 millions de nouveaux francs contre 54 l'année dernière. Les travaux d'aménagement du sol absorberont 59 millions de nouveaux francs pour rénover 30.000 hectares. A la réforme agraire seront consacrés 66 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme portant sur 45.000 hectares et 3.000 exploitations.

En matière d'habitat est prévue pour 1962 la construction de 67.000 logements contre 54.000 seulement en 1961. Ces 67.000 logements nouveaux s'inscrivent dans les prévisions du plan de Constantine qui, au terme de sa réalisation, en 1965, doit donner à l'Algérie 320.000 logements de plus.

Le coût total des travaux à exécuter en 1962 s'élève à la somme considérable — je vous prie de retenir ce chiffre, mes chers collègues — de 906 millions de nouveaux francs. Je souligne aussi que le Trésor public financera les habitations à loyer modéré, en Algérie, à concurrence de 200 millions contre 170 millions en 1961.

A ce propos, je me livrerai à une comparaison. La construction de logements en métropole en vue de recaser ceux que l'on veut bien appeler les rapatriés d'Afrique du Nord obéit à un programme que le ministre de la construction a fixé à 20.000 logements par an. En somme, on construira, en 1962, 20.000 logements pour les recasements et 67.000 logements en Algérie.

En ce qui concerne l'enseignement, l'effort déployé est particulièrement notable. La scolarisation, telle qu'elle avait été prévue par le plan de Constantine, atteint maintenant, du moins sur le plan budgétaire, son chiffre maximum. Limitant pour l'instant mes observations à l'enseignement primaire, je signalerai que 840.000 élèves doivent être scolarisés en 1962 dans cet ordre d'enseignement, dans la perspective d'en scolariser 2 millions et demi en 1965-1966.

Chacun sait que l'enseignement primaire en Algérie fait l'objet d'un effort plus important que celui qui concerne l'enseignement technique. Or, les besoins immédiats en cadres freinent aujourd'hui le développement. Or a préféré à l'origine du plan, et l'on a eu raison, développer l'enseignement primaire parce qu'il est la base de la formation du citoyen français. A partir du moment où l'on abandonne cette perspective, les efforts considérables accomplis en matière d'enseignement primaire doivent être revus, au moins dans leur nature.

Pour l'enseignement supérieur, le Gouvernement se lance dans la construction de deux universités à Oran et à Constantine. Belle traite qu'il tire sur l'avenir!

Les autorisations de programme en la matière s'élèvent pour 1962 à 112 millions de nouveaux francs et les dépenses de fonctionnement, qui vont commencer à être mises en œuvre dès octobre 1961, sont prévues pour 3.500.000 NF en 1962; 171 postes sont prévus, dont 103 d'enseignants, pour 650 étudiants à Oran et 350 à Constantine. Mais, là encore, je crois savoir que les effectifs en élèves, de même que ceux en professeurs, sont loin d'être au niveau des prévisions budgétaires. Autrement dit, vous avez bien prévu les postes budgétaires, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient exactement pourvus. Il serait fort intéressant de savoir quels sont les professeurs qui ont rejoint leur poste, parmi tous ceux qui sont rémunérés.

Vous allez jusqu'à construire un lycée au Rocher-Noir; vous tirez ainsi une traite de confiance sur l'avenir de cette cité administrative artificielle.

Il est donc bien vrai que, dans ce secteur dont je vous ai donné quelques exemples, le financement public fait un effort considérable pour lutter contre la récession générale.

Mais on conçoit aussi que, dans ces conditions, certains membres de la commission des finances, notamment M. Leenhardt et M. Georges Bonnet, aient posé une question qui les embarrasse fort: ce budget est-il vraiment compatible avec la politique officielle du Gouvernement, qui est celle de l'indépendance et même du dégagement? Est-il normal de mettre en œuvre des programmes d'habitat, de réforme agraire, de scolarisation massive et d'enseignement français sur une grande échelle, à échéance 1965-1966, quand on parle de dégagement de la France à l'égard de l'Algérie à une date bien plus rapprochée, hélas? A quoi doivent servir tous ces milliards enfournés, dans une Algérie qui, demain, risque d'être livrée à des influences qui ne seront rien moins que françaises et même rien moins qu'occidentales?

Vous avez si bien senti l'objection, monsieur le ministre, que vous avez donné à la question qui vous était posée la seule réponse pertinente possible. Vous avez dit, en effet —

je me suis permis de la prendre presque sous votre dictée: « Nous ne nous désintéresserons pas de l'Algérie quoi qu'il arrive ».

C'est bien, en effet, la seule justification que vous puissiez donner du budget qui nous est présenté.

M. Christian Bonnet. Très bien!

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Mais cette affirmation a appelé, de ma part, deux observations dont je vais donner connaissance à l'Assemblée.

D'abord, puisque vous nous avez dit: « Nous ne nous désintéresserons pas de l'Algérie quoi qu'il arrive », j'avais le devoir de rapprocher cette affirmation de certaines autres, dont nul ne peut contester l'autorité, et je me permets de les citer.

Le 11 août 1961, dans sa conférence de presse, le chef de l'Etat a déclaré:

« La France n'aurait pas intérêt à porter à bout de bras l'existence des populations d'une Algérie devenue maîtresse d'elle-même et qui n'offrirait rien en échange de ce qu'elle aurait demandé. »

Et, le 5 septembre 1961, nous entendions le même son de cloche dans des termes différents:

« Le métier d'être les pourvoyeurs et les nourrisseurs de cette région, nous n'y tenons pas du tout. »

Alors, quoi qu'il arrive, vous voulez vous intéresser à l'Algérie, mais dans certaines perspectives, et vous ne tenez pas à être les nourrisseurs de cette région.

Je regrette que l'esprit de Descartes n'ait pu venir au secours des membres de la commission pour les éclairer sur les perspectives que vous envisagez vraiment.

Me plaçant en second lieu sur un terrain plus financier, j'observe que même si dans la perspective de l'indépendance de l'Algérie la France était décidée à continuer à y faire d'importantes dépenses, le budget que vous nous présentez n'en serait pas moins faussé dans ses principes mêmes.

En effet, ce budget ne comporte pas que des chiffres; il traduit une conception des dépenses et, sur ce point, reste intimement lié au plan de Constantine.

Quelle est la conception des dépenses d'équipement au regard du plan de Constantine? Au regard de ce plan, les dépenses d'équipement sont des investissements, des placements intérieurs à long terme et la rentabilité de ces placements doit être normalement assurée en fin de période, et à long terme également, par l'extension du marché intérieur français qui sera consécutive à l'accroissement de la consommation lui-même entraîné par l'élévation du niveau de vie que le plan de Constantine a pour but de promouvoir.

Le plan de Constantine suppose donc, pour que le circuit dans lequel il se place soit parfait, un marché intérieur à long terme garanti; il s'inscrit dans un ensemble économique national.

A partir du moment où cet ensemble économique vient à être rompu par des facteurs politiques ou autres, toutes les données sur lesquelles le plan a été construit s'effondrent, et le plan lui-même perd son sens.

Il est bien évident que si, dans le cas d'une Algérie indépendante, nous voyons s'instituer des droits de douane et des contingentements, si l'Algérie sort de la zone franc, et si elle conclut des accords avec d'autres pays et notamment des pays de l'Est — et nous savons que nos adversaires ont conclu des accords qui, sur ce point, ne laissent aucun doute — alors nous pouvons dire que le plan de Constantine a effectivement perdu son sens.

Ce qui ne veut pas dire que la France, dans la perspective de l'indépendance de l'Algérie, doit se désintéresser d'elle. Il ne s'agit pas de faire du cartiérisme. Mais si la France continue à y engager des dépenses, ce n'est plus de placements qu'il peut s'agir, cela ne peut être que de dons ou de prêts. Autrement dit, dans la perspective d'une Algérie indépendante, la France peut donner de l'argent, elle peut en prêter, elle ne peut pas en placer.

Or, votre budget continue d'être assis sur la notion de placement et l'on conçoit le malaise qui se dégage de son étude et les doutes les plus sérieux qu'on peut émettre quant à son bien fondé. (Applaudissements au centre droit.)

Et je dois dire que ce malaise n'est pas apaisé quand nous voyons la reconstitution d'un budget extraordinaire spécial à l'Algérie.

Je n'insisterai pas outre-mesure sur cet aspect des choses.

Vous savez qu'en 1959, avec l'approbation du Parlement, toutes les dépenses d'équipement de l'Algérie ont été distraites du budget algérien et des procédures algériennes pour être soumises à l'appréciation et au financement de la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

Cette caisse d'équipement est un établissement public national travaillant dans le cadre du fonds de développement économique et social à l'échelle nationale; sa composition était harmonieusement conçue pour assurer une représentation métropolitaine et une représentation algérienne parfaitement valables.

Cette caisse d'équipement avait une double mission: harmoniser le plan d'équipement de l'Algérie en fonction des besoins d'ensemble de l'Algérie elle-même et l'harmoniser également en fonction des besoins de l'ensemble de la nation qui doit se rééquiper.

Par conséquent, l'Algérie trouvait sa place dans l'ensemble de l'équipement national au sein d'un organe qui était particulièrement qualifié pour la mettre à la place convenue, à la place rationnelle.

C'est précisément sur ce qui a été décidé en 1959 qu'on nous propose de revenir. On reconstitue le budget extraordinaire, non seulement en affectant les dépenses d'équipement local à l'Algérie, mais en démembrant les dépenses de la caisse et nous voyons, par exemple, que les recettes de trésorerie et certaines recettes d'épargne sont également distraites de la caisse.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que c'est pour obtenir plus de souplesse. Mais je ne sais pas que la procédure budgétaire soit plus souple que la procédure de la caisse.

Lorsque vous avez voulu construire rapidement, au lieu dit du « Rocher Noir », la cité administrative de la nouvelle délégation générale, une simple décision modificative du comité directeur de la caisse suffit pour que vous affectiez 100 millions de nouveaux francs au financement des travaux prévus, alors que la procédure budgétaire normale eût exigé un collectif ou un décret d'avance.

Je ne vois pas en quoi la nouvelle procédure est plus souple que l'ancienne. Je suis placé pour savoir que la caisse d'équipement a toujours fonctionné de la façon la plus judicieuse.

Vous dites aussi que vous n'avez pas d'intention politique en reconstituant le budget extraordinaire, que votre intention n'est pas de créer la rupture. En fait d'intention — je vous l'ai dit tout à l'heure — vous savez que nous sommes livrés à des perplexités souvent fort embarrassantes. Mais ce que je prétends c'est que, indépendamment de vos intentions, la reconstitution du budget spécial de l'Algérie s'inscrit objectivement dans la perspective du dégagement.

J'y vois, en fait, la première mesure de dégagement effective qui soit prise et c'est cela qui compte.

Toutes ces observations ont été faites devant la commission des finances. Les réserves les plus sérieuses ont été formulées. Après l'avoir étudié, votre commission des finances a estimé qu'elle pouvait vous proposer d'adopter ce budget tel qu'il vous est présenté et elle l'a décidé par un vote non dénombré sur la proposition de M. Palewski.

Je dois, comme rapporteur, vous transmettre cette conclusion, étant entendu que je me réserve de vous exprimer mon avis personnel à un autre moment, car vous devez bien penser que mon avis personnel est tout différent.

Le budget est avant tout l'expression d'une politique. C'est de cette politique que vous allez devoir maintenant parler, de cette politique de l'Algérie dont le Parlement doit inévitablement se saisir et, en parlant de cette politique algérienne dans les moments les plus graves que la crise ait connus depuis 1954, vous engagerez comme il se doit lourdement votre responsabilité devant la nation. (Applaudissements au centre droit.)

M. le président. La parole est à M. Rossi, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. André Rossi, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, la commission des lois constitutionnelles a préféré examiner ensemble toutes les dépenses relatives à l'Algérie, bien que celles-ci nous soient présentées en deux documents différents,

d'une part le projet de loi de finances et, d'autre part, le projet de loi portant fixation des crédits des services civils.

La répartition des crédits entre ces deux documents ne s'explique pas, en effet, par des raisons de doctrine ou de principe mais par l'historique des transferts successifs d'un certain nombre de dépenses de l'ancien budget algérien au budget de l'Etat.

Mais nous nous sommes arrêtés plus longuement à une autre ligne de partage, nouvelle celle-là, qui concerne pour la première fois un budget spécial d'équipement en Algérie sur lequel nous reviendrons dans un instant.

Au préalable, il m'appartient de vous dire que la commission n'a pas eu de remarques particulières à formuler sur le détail des crédits. Elle m'a toutefois chargé, monsieur le ministre, de vous demander des précisions sur les possibilités de diminution des crédits inscrits au chapitre 37-02 relatifs aux camps d'hébergement, de transit et de triage, et qui passent de 23.700.000 nouveaux francs à 10 millions de nouveaux francs.

Votre commission se réjouit bien entendu de cette économie qui dénote à ses yeux un retour vers un régime de liberté individuelle. Mais elle se demande comment le Gouvernement pourra opérer cette économie, alors qu'à la lecture de la presse, il semble au contraire qu'augmente le nombre de ceux qu'on appelle pudiquement les « hébergés ».

Sur l'ensemble du budget, mesdames, messieurs, la commission a constaté que les crédits d'équipement paraissent n'avoir pas été utilisés. Elle se demande, dans son rôle de commission d'administration générale, quelle a été l'activité de l'administration dans le cadre des prévisions budgétaires et, plus spécialement, du plan d'équipement. Nous nous sommes référés, pour nous faire une opinion, à un document officiel, « le rapport sur l'exécution du programme d'équipement de l'Algérie en 1960 », rapport établi par l'administration et dont les conclusions sont fort intéressantes.

Ce rapport constate qu'en 1960 les dépenses de la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie se sont élevées à 852 millions de nouveaux francs, alors que les crédits prévus étaient de 1.175 millions de nouveaux francs.

En 1961, les dépenses réelles seront, paraît-il, plus importantes mais les prévisions le sont également puisqu'elles passent de 1.175 millions de nouveaux francs à 1.356 millions de nouveaux francs.

Vous êtes donc aujourd'hui en présence de ce dilemme: dès lors où, au 31 août 1961, les dépenses ne se sont élevées qu'à 50 p. 100 des crédits prévus, vous allez ou bien maintenir le rythme actuel et 40 p. 100 des crédits ne seront pas dépensés, ou bien vous allez accélérer les dépenses et les effectuer alors dans les plus mauvaises conditions, celles de la précipitation.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Rossi, rapporteur spécial. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Je voudrais simplement rectifier un chiffre.

Cette année — j'aurai l'occasion de le répéter en répondant à MM. les rapporteurs et aux différents orateurs — la consommation des crédits sera plus élevée que celle que vous indiquez. Elle est de l'ordre de 90 p. 100.

Je tiens à marquer ce fait d'une pierre blanche en passant, car c'est évidemment un argument dont je me resservirai.

M. André Rossi, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je me suis référé aux chiffres donnés par l'administration elle-même à la date du 31 août 1961. Je souhaite donc que d'ici la fin de l'année vous puissiez dépenser la totalité des crédits restant disponibles.

Essayons maintenant de comprendre les raisons de ce retard dans l'exécution, important en 1960, un peu moins important en 1961. Là encore nous nous référons à ce rapport de l'administration qui reconnaît à ce retard deux causes principales: d'une part, la lourdeur des procédures administratives et, d'autre part, l'insuffisance des effectifs.

En ce qui concerne l'allégement des procédures administratives, le Gouvernement a pris des engagements dont nous sommes heureux de prendre acte.

En ce qui concerne l'insuffisance des effectifs, l'administration reconnaît que sont rares les candidatures métropolitaines et

considère également que la promotion musulmane ne permet pas encore de combler les vides...

M. Ahmed Djebbour. Parlez de la promotion F. L. N. plutôt que de la promotion musulmane.

M. André Rossi, rapporteur pour avis. Mon cher collègue, vous aurez l'occasion d'intervenir après les exposés des rapporteurs.

M. le président. Monsieur Djebbour, je vous prie de ne pas provoquer d'incidents. La dignité de l'Assemblée et la clarté du débat n'ont rien à y gagner.

Je compte sur vous pour ne pas en créer.

M. Ahmed Djebbour. Il n'y a pas d'incident.

M. André Rossi, rapporteur pour avis. Nous avons pensé qu'indépendamment de l'insuffisance quantitative, se posait également un problème d'atmosphère.

Les incertitudes du devenir algérien ne sont effectivement pas de nature à encourager cette volonté de réalisation qui est en général celle de l'administration française.

Comment, en effet, demander à des fonctionnaires de faire des prévisions, alors que notre politique à l'égard de l'Algérie n'en comporte pas ?

Comment leur demander de travailler avec foi à une œuvre dont ils ne savent pas si demain elle sera patrimoine français ou patrimoine étranger ?

J'en reviens maintenant à ce problème de la présentation budgétaire qui peut paraître une question de forme, mais qui, pourtant, a longuement retenu l'attention de votre commission.

En effet, la reconstitution d'un budget spécial d'équipement est une innovation dont on doit se demander si elle n'a pas une signification politique.

Jusqu'en 1959, vous le savez, l'Algérie jouissait de l'autonomie en matière budgétaire.

C'est ce qu'on a continué d'appeler, bien après leur disparition, la « politique des délégations financières » avec le très mauvais souvenir de sous-équipement et de sous-administration qu'elle a laissée.

L'année 1959 a marqué un tournant, tant par le décret du 2 mars que par la loi du 2 juillet, votée à la demande des élus algériens, alors unanimes. L'équipement algérien fut alors intégré dans le budget national. La Caisse d'équipement et de développement de l'Algérie, section du commissariat au plan, a hérité des dotations de l'ancien budget extraordinaire et les décisions de cet organisme — ce qui prouve à quel point l'unité financière entre la France et l'Algérie était réalisée — étaient prises en fonction des besoins de l'ensemble de la nation.

En un mot l'équipement constituait un ensemble national où l'Algérie était partie prenante, comme chacun de nos départements métropolitains.

Aujourd'hui, la création d'un budget spécial, ce qu'on appelle un « hors-casse » risque d'apparaître comme une régression, comme un retour à la politique antérieure à 1959 ; cette présentation budgétaire nouvelle apparaît à beaucoup comme une « désintégration » et elle apparaîtra aussi à beaucoup comme la première mesure institutionnelle de dégageant.

Votre commission des lois constitutionnelles n'avait pas à porter de jugement sur la politique algérienne du Gouvernement, mais, quelle que soit l'opinion que l'on puisse professer à l'égard de celle-ci, votre commission se devait d'informer l'Assemblée que cette nouvelle présentation risquait d'être interprétée par beaucoup de nos concitoyens, notamment en Algérie, comme une mesure indirecte, et la première, d'une politique de dégageant.

Tels sont, mes chers collègues, les deux ordres d'observations émis par votre commission, qui sera probablement la seule à n'avoir pas donné une approbation formelle à ce budget. En effet, elle est consciente du contexte politique qui entoure celui-ci et elle s'en rapporte, dès lors, au choix politique de l'Assemblée nationale. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Renucci, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. (Applaudissements au centre droit.)

M. Dominique Renucci, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mes chers collègues, je vous prie tout d'abord d'ex-

cuser la raucité de ma voix due à une laryngite contractée dans les djebels des Aurès et de Kabylie. Mais mon propos en sera d'autant plus bref.

L'an dernier, de cette même tribune, à la même époque, je demandais à M. le Premier ministre d'augmenter le nombre des harkis et d'améliorer le rendement de quelques sections administratives spéciales qui, à l'usage, s'étaient révélées quelque peu défaillantes. Le nouveau budget, en ce qui concerne l'augmentation des harkis, nous a déçu profondément, puisque le chiffre officiel de 60.000 tombe à 45.000, soit une diminution de 15.000 hommes, c'est-à-dire la valeur de l'infanterie de deux divisions. On remplace ces 15.000 harkis par environ 1.500 hommes, sous la forme de quatre escadrons de gendarmerie et de dix-huit escadrons de groupes mobiles de sécurité. On remplace donc 15.000 combattants dont la valeur n'est plus à démontrer par 1.500 hommes destinés à des opérations de police.

Le but que l'on se propose d'atteindre semble tout à fait différent de celui qui était initialement prévu. En effet, je ne vois pas du tout des escadrons de gendarmerie mobile « pitonner » dans les djebels.

Néanmoins, une note de satisfaction peut être enregistrée au crédit de M. le ministre d'Etat et de ses services : il s'agit de la parution du statut des harkis.

L'annonce de ce statut, qui a été faite par quelques membres de la commission de la défense nationale, sur place, en Algérie, a considérablement renforcé non seulement le moral des harkis mais aussi celui des utilisateurs, qu'ils soient militaires ou civils.

Le deuxième point de mon propos concernera les sections administratives spéciales.

La lecture du budget montre que l'effectif officier est augmenté de 62 unités ; il est ainsi porté à 1.322 unités. Il semble donc qu'en renforçant les effectifs des S. A. S., on augmente le nombre des S. A. S. Il n'en est malheureusement rien puisque, du fait de la rétraction de l'armée, les S. A. S. disparaissent, comme effacées d'un coup de gomme sur la carte.

Vous connaissez les répercussions d'une telle décision : les mairies abandonnées, la baisse de la scolarisation, contrairement à ce qu'a bien voulu affirmer mon ami et collègue M. Lauriol qui ne connaissait pas, au moment où il a rédigé son rapport, les nouveaux éléments du problème.

Je bornerai là mon propos, monsieur le ministre, en attendant les explications que vous voudrez bien fournir à l'Assemblée.

J'ajoute que, dans sa presque unanimité, la commission de la défense nationale a décidé de voter quand même votre budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Joseph Perrin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Joseph Perrin, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, dans le double souci d'une meilleure intelligence du budget global de l'Algérie et d'une appréciation plus exacte des caractéristiques et des tendances qu'il révèle dans les domaines qui sont de la compétence plus particulière de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, celle-ci n'a pas, cette année, désigné deux rapporteurs distincts, l'un chargé du budget des « affaires algériennes », l'autre chargé de l'étude du budget des « services civils de l'Algérie ». Elle a estimé qu'il était préférable de demander à l'un de ses membres de lui présenter une étude d'ensemble sur le budget de l'Algérie pour 1962.

Cette étude d'ensemble que j'ai eu l'honneur de présenter en commission dans un esprit de rigoureuse objectivité et en dehors de tout contexte politique — ce qui lui a valu, je me permets de le dire, l'approbation unanime de la commission — fait l'objet du rapport pour avis n° 1489.

Je n'ai formulé cette remarque préliminaire que pour vous demander de bien vouloir rectifier le sens limitatif ou la portée restrictive du titre du rapport pour avis n° 1489 qui, en réalité, traite de l'ensemble du budget de l'Algérie et non pas seulement des « affaires algériennes ».

Il ne saurait être question pour votre rapporteur de présenter en quelques minutes, fût-ce même en style télégraphique, la texture d'un budget avoisinant 544 milliards d'anciens francs dont les rubriques sont éparpillées dans différents fascicules budgétaires. Je me bornerai donc à résumer les motifs qui ont

amené la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à adopter le projet de budget qui nous est soumis, en vous renvoyant, pour tous détails et suivant la formule consacrée, au rapport écrit dont je viens de parler.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est plus particulièrement soucieuse — elle en a la vocation — de tout ce qui, dans le budget de 1962, traduit les efforts mis en œuvre pour que les hommes et les femmes d'Algérie trouvent, par la promotion sociale, par la formation et l'éducation de la jeunesse, par le développement des institutions sociales, par l'amélioration de l'habitat, les moyens d'accéder au bien-être et à la dignité que peut leur apporter la civilisation moderne.

M. Henri Caillemer. Et française !

M. Joseph Perrin, rapporteur pour avis. Bien entendu.

L'analyse du budget a permis à la commission de constater que ce texte serre au plus près les réalités du moment.

Il tient compte, d'une part, de la crise de confiance du secteur privé en matière d'investissements industriels et ruraux qui a été très sensible cette année.

Il tient compte d'autre part de la grave crise agricole due, vous le savez, à la terrible sécheresse du printemps dernier et dont les effets se feront sentir certainement encore l'année prochaine.

Il tient compte enfin de la pénurie d'hommes.

Ce projet de budget marque aussi un palier dans la structuration administrative. Il fait face aux besoins toujours croissants en matière d'équipement scolaire, sanitaire et social, domaines où, il faut bien le souligner, nous sommes en avance sur le plan de Constantine, particulièrement en ce qui concerne la scolarisation.

A cet égard on note avec satisfaction que le cap de un million d'enfants scolarisés a été franchi cette année et que tout permet d'espérer qu'à ce rythme la scolarisation sera totale en 1965. Cela présente une avance d'un an sur les prévisions du plan de Constantine.

Votre commission a enregistré également avec satisfaction que l'effort sera poursuivi en 1962 en tout ce qui concerne la formation et l'emploi des hommes et que par exemple, 68 millions de nouveaux francs, au lieu de 29 millions l'année dernière, seront consacrés à la formation professionnelle.

Dans le domaine rural, la commission a noté également que le budget de 1962 traduit le souci d'accroître les moyens techniques et les petits travaux, que la rénovation des terres, entamée à titre expérimental en 1961 sur 15.000 hectares, portera en 1962 sur 35.000 hectares, et que la réforme agraire portera sur 100.000 hectares supplémentaires.

Votre commission est consciente de tout ce qui freine cette volonté de faire de l'Algérie un pays moderne.

Elle s'est inquiétée des perspectives assez sombres en matière de recrutement des maîtres ; elle souhaite, par ailleurs, dans un ordre d'idées très différent, qu'une meilleure coordination des efforts soit réalisée entre l'administration civile et l'administration militaire, afin que des faits isolés, mais navrants, tels que celui que j'ai rapporté à titre d'exemple dans mon rapport écrit, soient évités à l'avenir.

Compte tenu de ces observations, et considérant que le projet de budget pour 1962 répond, dans les limites du raisonnable et du possible, aux exigences de l'heure et aux espérances de demain, la commission vous propose l'adoption de ce projet de budget, tel qu'il vous est soumis. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Pic. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Pic. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'examinerai pas dans le détail le budget de l'Algérie, mais la discussion de ce budget est sans doute la seule occasion qui nous sera offerte, au cours de la présente session, d'aborder le problème algérien, ce problème dont tout le monde discute chaque jour, car il domine toute la vie de notre pays, tout le monde sauf l'Assemblée nationale, puisque le Gouvernement accepte rarement de le porter devant nous.

Je suppose que nombre de nos collègues voudront profiter de ce débat pour exposer leurs vues ou celles de leurs amis sur ce problème et pour demander au Gouvernement de préciser sa politique. C'est ce que je vais faire au nom du groupe socialiste.

Il semble qu'une double évolution soit sur le point de s'achever : évolution des populations musulmanes, évolution de l'opinion française, sous la pression des événements et sous l'influence du chef de l'Etat.

Cette double évolution nous paraît conduire à la négociation et, par conséquent, à la paix. Nous voudrions être sûrs de la ferme volonté des pouvoirs publics de ne pas laisser passer l'heure qui sonne une nouvelle fois au cadran de la décolonisation.

Le 2 octobre 1961, le Président de la République fixait ainsi le terme de l'évolution algérienne : « Exercice par les Algériens du droit de disposer de leur destin ; institution, s'ils le veulent — et je ne doute pas qu'ils le veuillent — d'un Etat algérien indépendant et souverain, par la voie de l'autodétermination ; coopération de la France offerte à l'Algérie nouvelle, pour sa vie et son développement, ce qui implique, en particulier, que la communauté d'origine européenne d'Algérie y ait ses droits et ses garanties ».

Cette évolution ainsi fixée, je le répète, le 2 octobre 1961, par le Président de la République, nous a paru être confirmée hier encore, à Bastia, quand le chef de l'Etat a déclaré :

« Nous allons pouvoir prendre la voie de l'autodétermination, c'est-à-dire la disposition des Algériens par eux-mêmes, d'où sortira un Etat algérien, car c'est ainsi qu'il en est dans le monde entier, aujourd'hui, et aussi une coopération organisée de cet Etat avec la France ».

Voyons maintenant l'autre partie.

Dans sa déclaration du 24 octobre 1961, M. Ben Khedda a enregistré comme acquises la reconnaissance par la France d'un Etat algérien indépendant et souverain ainsi que l'offre de coopération.

Il a proposé, il est vrai, une autre méthode que l'autodétermination, jugée par lui trop lente ou inutile, mais il s'est déclaré toujours disposé à négocier « si le Gouvernement français continue à estimer que l'autodétermination est encore la meilleure procédure pour parvenir à la paix ».

C'est ce que vous-même, monsieur le ministre, avez confirmé le 28 octobre à Alger, et vous avez ajouté le même jour :

« S'il est vrai, comme l'a dit M. Ben Khedda, que les points de vue français et algérien se sont rapprochés depuis quelque temps et qu'ils mènent à une prochaine négociation sur des bases plus précises et plus sûres, l'ensemble des questions qui forment le problème algérien doit pouvoir être évoqué rapidement et réglé dans les plus brefs délais ».

En conclusion donc, l'autodétermination reste la méthode et le moyen acceptés par les deux parties.

Est-ce à dire que sont tombées toutes les difficultés sur la route de la paix ?

Nous ne le pensons pas, mais de tout ce qui a été dit de part et d'autre depuis un peu plus d'un mois il résulte qu'aucune difficulté n'apparaît désormais insurmontable.

Le Sahara ?

Vous disiez, monsieur le ministre, à Lucret : « Le Sahara est une question en soi ». Que reste-t-il de cette affirmation depuis que le chef de l'Etat a admis « qu'il n'y aurait pas un seul gouvernement algérien qui ne doive revendiquer sans relâche la souveraineté algérienne sur le Sahara » ?

Sans doute conviendrait-il que le Gouvernement, s'il le peut — et je souhaite qu'il le puisse — précise sur ce point la pensée du chef de l'Etat.

Nous ne pensons pas nous tromper, ou alors qu'on nous le dise, en déduisant de ses paroles qu'il n'y a plus de problème du Sahara, je veux dire de problème de souveraineté du Sahara.

Il resta, bien sûr, celui de l'exploitation de ses richesses.

Le chef de l'Etat là-dessus estime que l'intérêt de la France consisterait « en une libre exploitation du pétrole et du gaz que nous avons découvert ou que nous découvririons, la disposition de terrains d'aviation et des droits pour nos communications avec l'Afrique noire », toutes choses qu'il a d'ailleurs rappelées hier encore à Bastia.

A cela, le ministre des affaires étrangères du G. P. R. A. répondait il y a quelques jours : « Il doit y avoir coopération au Sahara et dans le Nord de l'Algérie. » Il semble bien que ce soit donc à la négociation à préciser cette coopération.

S'agit-il de la sécurité française, de l'armée ou des bases militaires ?

Le même ministre du G. P. R. A. a apporté là-dessus quelques précisions en déclarant :

« La France ne peut pas, du jour au lendemain, évacuer ses 800.000 hommes. Il faut une étape et je pense qu'il n'est pas exclu de parler de bases militaires. »

Et encore : « Du moment qu'il y aura une période transitoire, je ne vois pas toutes les forces françaises parties durant cette période. »

C'est donc, là encore, affaire de négociation.

S'agit-il enfin des droits des individus et des garanties aux minorités ?

Le chef de l'Etat y a insisté à juste titre à plusieurs reprises. Nous avons, en ce qui nous concerne, toujours considéré cette question comme essentielle dans le complexe algérien car, étant celle des droits fondamentaux de l'homme et des groupes humains, fussent-ils minoritaires, elle est par conséquent et par excellence à la base des principes fondamentaux de la démocratie.

Nous disons même que c'est ce problème, dans le complexe, qui domine tous les autres.

Il n'est pas concevable, en effet, que les difficultés du problème algérien soient réglées sans que la coexistence pacifique, et peut-être même un jour fraternelle, soit assurée à l'intérieur de l'Algérie. Au contraire, cette coexistence étant assurée, quelles autres questions ne pourraient pas l'être ? Aucune, pas plus le cessez-le-feu que les garanties de l'autodétermination, que le Sahara, que les bases militaires mêmes.

A ces justes préoccupations du côté français, des réponses sont récemment venues.

Nous savons bien, et nous le disons tout de suite, qu'elles n'ont pas toujours la netteté souhaitable. Nous savons bien que les prises de position du F. L. N. ont été parfois contradictoires. Mais est-ce aujourd'hui faire preuve d'optimisme que de retenir cependant quelques-uns des propos qui nous sont adressés par-dessus les mers ?

Dans sa déclaration au journal *Afrique-Action*, M. Saad Dahlab évoque ainsi le sort des Européens d'Algérie :

« Je crois pouvoir dire que les Algériens ont compris que les Français d'Algérie doivent avoir des garanties qui leur permettront de vivre en toute quiétude en Algérie. »

M. Henri Caillemer. Ils veulent rester Français.

M. Maurice Pic. Et M. Yazid déclarait le surlendemain à Radio-Luxembourg : « Nous voulons que les Français d'Algérie restent dans ce pays, parce que nous savons que pour la majorité des Français qui habitent l'Algérie, l'Algérie est leur pays. »

Enfin, dans une interview récente à l'agence U. P. I., M. Belkacem Krim, vice-président et ministre de l'intérieur, confirme que « des garanties seront données aux Européens dans le cadre de l'indépendance de l'Algérie et des accords de coopération passés avec la France. »

Vous aviez vous-même, monsieur le ministre, le 28 octobre, déclaré à Alger : « On peut être un bon Français et avoir envie d'être un bon citoyen algérien ; on peut en tant qu'Algérien vivre avec les mêmes garanties que les autres Algériens, sans qu'il soit question d'aucune discrimination. »

Et vous aviez alors, après avoir évoqué les conversations d'Evian et de Lugin, posé une interrogation lorsque vous aviez dit : « Sur la question des Européens, on avait des précisions à nous apporter. Nous les attendons encore. »

Le Gouvernement peut, certes, estimer que les déclarations qui ont été faites depuis quelques semaines ou quelques jours ne constituent pas les précisions qu'il attendait. Il n'en resta pas moins que ce sont des déclarations de principe importantes. Les dispositions pratiques qui devraient en découler pour les garanties des droits des individus et des minorités ne sont plus, nous semble-t-il, maintenant affaire de déclarations publiques. Elles relèvent, elles aussi, de la négociation.

Sur les différents points que je viens d'évoquer, il nous semble donc possible de discuter maintenant, avec l'espoir raisonnable d'aboutir à un accord.

L'impression du pays est d'ailleurs que jamais jusqu'ici nous n'avions enregistré une série de déclarations, apportant des lumières certes insuffisantes, mais chargées cependant d'intérêt, sur les questions en litige.

Nous sommes arrivés au point — du moins, nous le pensons — où le destin hésite entre la mort et le renouveau, au point extrême où il est encore possible de ménager l'avenir de l'Algérie.

L'heure est venue, selon nous, de la négociation portée jusqu'à son terme. On a perdu déjà trop d'occasions, comme par exemple quand le Gouvernement a voulu séparer dans le temps, à l'époque, la discussion du cessez-le-feu et la discussion des garanties nécessaires à l'exercice de l'autodétermination.

En ce qui nous concerne, nous répétons qu'à notre avis la négociation, pour aboutir, doit s'étendre à la fois au cessez-le-feu, aux garanties de l'autodétermination, à la solution d'ensemble du problème algérien et tout particulièrement aux garanties à accorder aux minorités. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais il faut aller vite, monsieur le ministre, car les risques de choc — que dis-je ? les cliocs — entre les musulmans et les Européens n'ont jamais été aussi grands ni réels ! aussi réels et parce que de tels événements menacent de compromettre définitivement les possibilités de réconciliation entre les deux communautés et demain, les possibilités de coopération.

Prenant pour base la création d'une Algérie souveraine et la conclusion d'un accord de coopération avec la France sur le plan économique et culturel, dans l'intérêt des deux Etats, la solution d'ensemble ne devrait plus buter sur des problèmes partiels.

Je sais bien que certains, à ce point de l'enchaînement inéluctable des faits et du raisonnement, soulèvent une dernière objection. Ils disent : négocier peut-être, mais avec des représentants authentiques de l'Algérie, pas avec le F. L. N. qui n'est pas représentatif.

Notre ami Guy Mollet a fait sur ce point, en juin 1961, une suggestion que je me permets de rappeler à l'Assemblée. Après avoir indiqué que dans la discussion de la représentativité du F. L. N. ou du G. P. R. A. l'esprit juridique n'est, hélas, d'aucun secours, qu'il n'y aura pas de solution militaire au drame algérien et que, faute de négociation, la guerre est sans issue, Guy Mollet suggère de dire au F. L. N. (*Exclamations au centre droit et sur quelques bancs à droite*) — je rappelle que cette suggestion a été publiée dans un journal en juin 1961 — : « Vous êtes ici à un double titre, en représentants de ceux qui se battent, en candidats à la direction de l'Algérie de demain. Par cette deuxième qualité, vous pouvez vous engager pour l'avenir, vous le devez même. Ceux qui se prononceront demain ont le droit de connaître votre programme, et le Gouvernement français qui a en charge la protection des droits des siens, a besoin de savoir quelles garanties vous offrez à ceux-ci. »

Chacun des deux partenaires trouvera d'ailleurs à ce langage un large profit, car la négociation ainsi renouvelée aura toutes chances d'être efficace et confirmée par l'autodétermination.

Déjà, d'ailleurs, en 1960, pour ce qui nous concerne, le congrès national du parti socialiste estimait qu'une solution heureuse du problème serait de rechercher un accord sur le fond, qui serait ensuite présenté à la ratification populaire par les deux parties.

Il reste bien entendu que la France aura le devoir d'accueillir comme il se doit et mieux qu'elle ne le fait jusqu'à présent ceux des Algériens, autochtones ou Européens, qui ne voudraient pas rester en Algérie, après avoir tout fait d'ailleurs pour leur permettre de continuer à y vivre et à y travailler, dans leur intérêt comme dans celui de l'Algérie.

Telles sont, mesdames, messieurs, très simplement énoncées les quelques observations que je voulais présenter au nom du groupe socialiste.

Elles visaient à mieux définir les objectifs à atteindre, selon nous, pour rétablir au plus tôt la paix en Algérie en s'inspirant, non pas de calculs sordides ou matériels, mais de l'intérêt bien compris de notre pays...

M. Georges Bidault. Voilà !

M. Maurice Pic. ... du respect des droits de la personne humaine et des impératifs de la justice et de la démocratie.

L'heure est venue où chacun reconnaît que le terrorisme et la lutte armée ne peuvent plus faire avancer la solution du problème. Au contraire, la poursuite des violences et des meurtres, également condamnables et que nous condamnons également, qu'ils viennent du F. L. N. ou de l'O. A. S., risque de plonger dans l'anarchie et dans le chaos une Algérie où l'administration est déjà dramatiquement insuffisante et fragile.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Alors ?

M. Maurice Pic. Tolérer de nouveaux attermolements, user d'habiletés décevantes, grossir les difficultés réelles qui subsistent encore, tout cela ne servirait qu'à reculer l'heure de la négociation. Ce serait décevoir l'attente et l'espoir de l'immense majorité de la population de notre pays. Ce serait aussi — telle sera ma conclusion — ouvrir la porte à peine entrebâillée au communisme international.

Ben Khedda usé — et dans sa situation les hommes s'usent vite — demandez-vous si ceux qui lui succéderaient ne seraient pas disposés à ouvrir sans réserve les portes de l'Algérie à Khrouchtchev ou à Mao Tsé Toung ! L'Algérie, la France et la paix n'ont rien à gagner à cette éventualité. Que chacun le comprenne des deux côtés et agisse en conséquence ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Domenech.

M. Gabriel Domenech. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la discussion du budget de l'Algérie pour 1962 pourrait apparaître comme une grave offense au chef de l'Etat et je me demande donc avec quelque inquiétude le jugement qu'il doit porter sur le comportement de notre Assemblée à l'heure où, amorçant l'étude des crédits qui seront utilisés en 1962 en Algérie toujours française, nous négligeons absolument l'affirmation plusieurs fois répétée par le général de Gaulle, à savoir que le problème algérien serait réglé avant le 31 décembre 1961 de la seule façon concevable d'après lui, c'est-à-dire par l'accès à l'indépendance.

Hier encore, à Bastia, l'issue « était en vue », et cette issue, c'est l'Algérie algérienne. Peut-être le représentant du Gouvernement, ici présent, pourra-t-il, s'il est dans le secret du moment — car c'est un secret éminemment variable — nous apporter quelques lumières supplémentaires avant le passage à la discussion des différents chapitres de ce budget.

Pour ma part, je me contenterai de dire que je suis prêt, avant tout examen de détail, à voter généreusement les crédits qui nous sont demandés si l'Algérie reste partie intégrante de notre territoire, mais que je me refuse absolument à accorder le moindre intérêt à ce budget s'il doit profiter à un Etat étranger où les Français et les amis de la France qui n'auront pas choisi la valise n'auront plus droit qu'au cercueil.

Quant à la coopération éventuelle, je demande d'abord à voir, et nous paierons peut-être ensuite. (Applaudissements au centre droit, à droite et sur divers bancs.)

Des collègues plus qualifiés que moi sur le problème algérien vous diront encore ce qu'ils pensent de la politique menée depuis trois ans par notre pays.

Personnellement, je veux simplement tenter d'exprimer ce que tout homme de bon sens devrait normalement ressentir.

En mai 1958, la France métropolitaine et l'Algérie ont cru à la fin de l'épreuve ; la rébellion a cru, elle, à sa perte.

En effet, il est une chose que l'on n'a pas assez dite, me semble-t-il, c'est que le 13 mai fut une véritable révolution de l'esprit des Algériens de souche française et que cette révolution, en même temps qu'elle renversait la IV^e République sur le problème algérien, en apportait la clé.

En prononçant le mot d'intégration, en demandant l'égalité des droits pour les Musulmans comme pour eux-mêmes, les Français d'Algérie abandonnaient leur exigence la plus importante : deux communautés, deux collèges électoraux, deux catégories de citoyens, l'une égalant l'autre sans tenir compte de l'importance numérique.

Quand on pense aux difficultés que cette exigence avait créées pour les gouvernements précédents, on peut affirmer sans risque d'être démenti que le général de Gaulle, pour son accession au pouvoir, recevait le cadeau le plus inestimable qu'il ait pu espérer.

On lui demandait de régler le problème algérien et on lui fournissait la clé de ce problème. Quel chef d'Etat ne se serait estimé comblé par une telle conjoncture ?

Sera-t-il permis à un élu de la V^e République de dire ici que si les Français d'Algérie avaient fait le même cadeau à M. Pflimlin ou à M. Guy Mollet au lieu de pendre l'un en effigie et de bombarder l'autre de tomates, nous n'en serions vraisemblablement pas où nous sommes ? (Applaudissements au centre gauche, au centre droit et à droite. — Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche.)

M. René Cassagne. C'est facile à dire maintenant !

M. Henri Duvillard. C'est un cadeau empoisonné que l'on a fait au général de Gaulle.

M. Gabriel Domenech. Car il faut, hélas ! hélas ! hélas ! comme on dit, constater que nous voilà en plein chaos.

En ne voulant pas, en effet, nous conformer à ce qui était la seule possibilité de l'époque, le général de Gaulle nous a conduits dans une impasse tragique, dont nous ne savons plus comment sortir et dont nous souhaiterions qu'il le sût lui-même. (Applaudissements au centre gauche, au centre droit, à droite et sur divers bancs.)

Les communautés, que leur mise sur un pied d'égalité poussait à la fraternisation, s'affrontent de nouveau, et plus gravement que jamais.

M. Albert Marcenet. A qui la faute ?

M. Gabriel Domenech. Au problème politique a succédé un problème racial, problème que le Gouvernement envenime lui-même par des mesures de discrimination. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

A la rébellion des uns s'ajoute maintenant, plus qu'elle ne s'y oppose, la rébellion des autres. (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Georges Bidault (s'adressant à l'extrême gauche). Pourquoi ces exclamations ? On dit du bien de Guy Mollet.

M. Gabriel Domenech. Le F. L. N. exige l'indépendance, l'O. A. S. exige le maintien dans la République française. Les autres, c'est-à-dire ceux qui ne vivent pas en Algérie la plupart du temps, se satisferaient d'une association. Ainsi peut-on dire que les trois possibilités offertes par le discours du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination sont représentées.

Le malheur, c'est que, au lieu de s'affronter dans les bureaux de vote, deux de ces tendances s'affrontent au couteau, à la mitraille et au plastic, la troisième tendance se contentant de recevoir les coups, car elle est incapable d'un choix entre ces deux options.

Tout chef de Gouvernement qui, en démocratie normale, serait arrivé à un tel résultat aurait démissionné, heureux de s'en tirer à si bon compte. Il n'en est pas de même du promoteur de cette politique. Toujours aussi serein, il poursuit son œuvre d'algérisation envers et contre tous, sourd et aveugle faute d'être muet, certain d'être dans le vrai, alors que tout le monde pense qu'il se trompe et quelquefois le dit. (Applaudissements au centre droit et à droite. — Protestations au centre et à gauche.)

M. Paul Guillon. Non ! pas tout le monde. C'est effarant d'entendre cela ! Vous avez du toupet. Vous croyez détenir la vérité ?

M. le président. Monsieur Domenech, je vous rappelle que la mise en cause du chef de l'Etat doit être faite avec beaucoup de précaution. (Exclamations à droite et au centre droit.)

J'ai dit : avec beaucoup de précaution !

M. Gabriel Domenech. Monsieur le président, je m'excuse, je m'efforcerai de mesurer mes termes, mais force m'est bien de parler du chef de l'Etat en traitant du domaine qui lui est réservé !

Il ira jusqu'au bout, le bout étant en réalité le commencement puisque, à ce moment-là — et nous y arrivons — il n'y aura non seulement plus d'Algérie française mais même plus d'Algérie algérienne, tout au plus une Algérie « congolisée », laquelle ne tardera pas à être soviétisée. (Exclamations au centre et à gauche.)

Je ne sais ce que pourra bien répondre M. le ministre d'Etat aux critiques qui lui sont faites aujourd'hui par les uns et les autres. Je doute, en effet, qu'il y ait ici un seul parlementaire, qu'il soit de gauche, de droite ou du centre, qui puisse se dire d'accord sur la politique algérienne actuelle. (Interruptions au centre et à gauche.)

M. Paul Guillon. Il y en a beaucoup ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Henri Callemet. Vous n'êtes pas difficile !

M. Félix Kir. Il y en a qui veulent la guerre !

M. le président. Mes chers collègues, vous pourrez, chacun à votre tour, exprimer votre opinion.

Maintenant, M. Domenech a seul la parole.

M. Gabriel Domenech. Je doute pareillement qu'il puisse se trouver une majorité en faveur de l'une ou de l'autre des solutions envisagées tellement la situation est devenue embrouillée.

Je voudrais donc, pour ma part — et je parle en mon nom personnel, bien que je sois certain que beaucoup de mes collègues partagent mon point de vue — que soit reconnu publiquement ceci :

L'Algérie est toujours partie intégrante du territoire français. Devant la politique du temps de la marine à voiles et des lampes à huile, une rébellion s'est manifestée à plusieurs reprises, et notamment depuis 1954.

Le maintien de l'ordre a été assuré tandis qu'étaient examinées les possibilités d'aménager une politique plus conforme aux exigences du siècle présent.

En proposant l'autodétermination, la France a fait la preuve de sa volonté de régler l'affaire conformément au droit sacré des peuples à disposer d'eux-mêmes.

M. Paul Guillon. Qui l'a proposée ? Ce n'est pas vous !

M. le président. Je vous en prie, n'interrompez pas l'orateur !

M. Gabriel Domenech. Elle ne peut aller plus loin sans se déshonorer, et personne au monde, sur ce plan, n'est en mesure de lui donner des leçons. (*Applaudissements au centre gauche, au centre droit et à droite.*)

La rébellion, qui ne se soucie pas de l'opinion des populations, continue sa lutte armée et terroriste contre l'autorité de fait.

Le pouvoir, dès lors, s'est permis de faire certaines concessions, allant même jusqu'à reconnaître une indépendance à l'Algérie en reniant le principe même de l'autodétermination. Du coup, une nouvelle rébellion s'est dressée, enrôlée ou non, mais constituée dans sa grande majorité par des Algériens des diverses communautés désireux de rester Français. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Ce qui fait qu'aujourd'hui notre pays se trouve pris entre deux oppositions et ne peut raisonnablement ramener la paix, sinon régler le problème, qu'en écrasant l'une ou l'autre de ces oppositions.

Je veux bien admettre, pour ne choquer personne, et dans un but d'apaisement, que chacune de ces oppositions a ses torts et ses raisons. Il ne serait donc pas conforme à nos traditions démocratiques d'écraser l'une plutôt que l'autre. Mais il est, par contre, logique d'essayer d'en revenir à une proposition du chef de l'Etat, datant de deux ans à peine, et selon laquelle l'Algérie sera appelée à choisir son destin seulement quand les couteaux — auxquels on peut maintenant ajouter le plastic — seraient remisés au vestiaire.

On peut raisonnablement envisager des solutions dans la paix et l'ordre, jamais dans la guerre et le désordre.

Il est donc urgent d'interrompre immédiatement toute négociation, officielle ou secrète, tout contact direct ou indirect, avec une seule de ces oppositions, puisqu'elle se refuse à déposer d'abord les armes.

Il est donc urgent de réaffirmer que l'Algérie est toujours française, que nos forces militaires, et policières sont en Algérie pour maintenir l'ordre français, et que rien ne sera fait autrement que dans ce sens tant que dureront les combats et les actions terroristes.

Il est urgent également de dire que toute rébellion quelle qu'elle soit est hors la loi et tombe sous le coup de cette loi, que les coupables seront jugés immédiatement et que les sanctions seront exécutées.

Il est bon, enfin, de rappeler que la seule politique ratifiée par le Parlement et la majorité du pays est celle de l'autodétermination, et que la France ne revient pas sur ses engagements, mais qu'il n'y aura pas d'autodétermination tant que la paix ne sera pas rétablie.

Mais à cette position énergique, et encore possible, plus grand monde ne croit plus. M. Jacques Scrvan-Schreiber, lui, estime que l'heure du choix est venue. Il se réjouit du fait que Dien Bien Phu ait forcé la France à abandonner l'Indochine et nous révèle que notre pays vient de découvrir le 1^{er} novembre, en Algérie, un allié fidèle, le F. L. N. Moyennant quoi, il nous

propose de profiter de cette alliance inattendue — inattendue pour nous tout au moins, sinon pour lui — pour écraser l'O. A. S., cette O. A. S. qui, selon lui, représente le fascisme — et c'est peut-être vrai dans l'esprit de certains de ses chefs — mais qui, pour moi, représente la volonté inébranlable de millions d'Européens et de Musulmans de demeurer Français.

M. Sadok Khorsi. Pas les Musulmans ! Vous ne connaissez rien au problème algérien ! (*Protestations à droite et au centre droit.*)

M. Henri Caillemer. Silence au F. L. N. !

M. le président. Mes chers collègues, au cours de ce débat, les opinions les plus contradictoires seront émises, c'est la règle de l'Assemblée. Je demande à chacun d'écouter en silence, même les opinions contraires aux siennes, sinon il n'y aura pas de débat possible.

La parole est à M. Domenech seul. Le silence s'impose à ceux qui ne sont pas d'accord avec lui et il en sera de même lorsque d'autres orateurs viendront s'exprimer dans un sens contraire tout-à-l'heure.

M. Gabriel Domenech. Pourquoi admettrait-on que le F. L. N. représente tous les Musulmans alors qu'il lui faut en tuer chaque jour une dizaine pour se faire respecter (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur divers bancs*) et refuserait-on, dans le même temps, de reconnaître à l'O. A. S. le privilège de représenter les Français et amis de la France quand tout le monde sait qu'il règne en Algérie un tel climat de complicité en faveur des plasticheurs que les policiers les plus dévoués à la cause du Gouvernement ne parviennent à aucun résultat valable par les moyens légaux ?

Et vous reparez, monsieur le ministre, de négociations possibles, de garanties accordées par le F. L. N. aux Français d'Algérie !

Me permettez-vous de vous rappeler, à ce propos, que nous avons appris sur les bancs de l'école que pour un Français ou un ami de la France, le seul fait de vivre à l'ombre de notre drapeau constituait, jusqu'ici la meilleure des garanties ?

Quant aux négociations, si elles doivent un jour avoir lieu de façon valable, ce ne sera pas avec vous. Car on va nous demander une chose tellement énorme que vous n'oserez tout de même pas la faire : installer le F. L. N. à Alger contre la volonté des Français d'Algérie et de nos amis musulmans. C'est-à-dire collaborer avec les ennemis de la France à l'écrasement des nôtres.

Voilà où nous en sommes arrivés, monsieur le ministre !

Voilà ce que je voulais exposer ici, avec un maximum d'objectivité, quoi qu'en pensent certains.

Je n'en dirai pas plus sinon pour exprimer l'admiration que j'ai pour des hommes et des femmes qui se battent encore pour demeurer Français, car depuis quelque temps, monsieur le ministre, il devient difficile d'être fier de l'être. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, au centre gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Azem. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Ouali Azem. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à la lecture des exposés, des rapports et des chiffres concernant le budget de l'Algérie, nous serions tentés de qualifier celui-ci de démoralisant.

Les chiffres en eux-mêmes sont apparemment réconfortants, mais dans un pays qui se veut conscient du vent de l'Histoire et même parfois prêt de le transformer en tempête, nous constatons cependant une volonté affirmée d'un retour en arrière : retour au budget « extraordinaire » de l'Algérie, jugé au lendemain de la révolution de mai 1958 anormal dans le cadre de la politique du moment et supprimé par le décret du 17 mars 1959.

Le budget est le reflet d'une politique et celle de la France est si mouvante qu'il est naturel que ce budget nous semble inadapté : inadapté à la politique qui en 1958 nous conduisit dans ce Parlement et vous amena au Gouvernement ; inadapté aux nouveaux objectifs du chef de l'Etat qui ne cesse aujourd'hui de proclamer la future indépendance de l'Algérie, retirant ainsi aux Algériens ce qu'il prétendait être leur charte : l'autodétermination.

Voici qu'en trois ans, nous avons été, tour à tour, des Français à part entière, des indéterminés et enfin, aujourd'hui, des assignés à l'indépendance.

Si la politique définie par M. le Premier ministre en janvier 1959, ici même, avait été suivie, appliquée, il me serait facile de venir dire à cette tribune qu'à mon sens le premier objectif à atteindre au moyen du budget, c'est le développement du progrès, l'émancipation des masses déshéritées et l'aide aux campagnes privées depuis des décennies de réalisations vitales et importantes.

Certes, un effort avait été commencé et la métropole y a participé lourdement. Nous ne l'oublions pas et nous lui en sommes profondément reconnaissants. Cependant, nous sommes tentés de lui demander : pourquoi cet effort, ces sacrifices d'hommes et d'argent pour ensuite « dégager » ?

Bien sûr, ce budget n'est pas vide d'investissements et d'intentions généreuses, mais pour qu'il puisse valablement être réalisé et utilisé, il faut qu'il s'applique à des villes et à des campagnes assurées d'une sécurité quotidienne.

Cette sécurité, absente aujourd'hui de tous les départements d'Algérie, comme aux heures les plus sombres de 1957, est la condition impérative pour obtenir la confiance et susciter l'espoir de nos populations fidèles et laborieuses. Ensuite on pourra songer à une répartition équitable des finalités, seul moyen de maintenir un équilibre rompu et de faire retrouver à chacun le chemin de l'égalité, de la justice et de la paix sociale.

En 1959, cette sécurité était bien près d'être totale. Les musulmans s'engageaient en masse sous le drapeau de la France, qui est le leur. En 1960, ils étaient 168.000. Aujourd'hui, vous en réduisez le nombre, au moment même où le sort de la France se jouant sur leur sol, vous auriez dû l'augmenter.

Depuis deux ans, et selon les promesses faites ici par M. le Premier ministre, nous réclamons un statut pour les harkis. Ils ont choisi la France au prix de leur courage et souvent de leur sang. Aux côtés de l'armée, ils se battent comme elle, et cependant, lorsqu'un harki tombe au combat à côté d'un soldat, ce dernier est « mort au champ d'honneur » et le harki d'un « accident du travail ». Pour une même cause, pour l'honneur d'un même drapeau, pourquoi y a-t-il deux sortes de combattants ?

Mais si dans la mort on assimile les harkis aux travailleurs, dans la vie, que leur donnez-vous à eux et à leurs familles ? Quelles garanties sociales ont-ils ? Malgré tant de démarches de notre part, de promesses de M. le Premier ministre, pourquoi n'ont-ils ni sécurité sociale, ni allocations familiales ? Ainsi, l'égalité des droits n'est pas plus respectée dans la vie que dans la mort.

Hier enfin est paru au *Journal officiel*, bien tardivement, le décret que tous ces combattants attendaient. Mais il est assorti de tant de restrictions qu'il ne saurait rétablir l'équilibre incertain de leur situation.

Ces hommes ont choisi la France et sont Français ; quoi qu'il arrive sur leur sol, ils resteront Français, mais au lieu d'en faire des citoyens fiers, égaux, dignes, pourquoi en faites-vous des hommes inquiets du lendemain, ainers, parfois désespérés ?

Le rebelle, qui vous a vu si changeant, ne peut croire à vos offres de négociation. Vous lui avez offert l'intégration, mais vous ne l'avez pas appliquée. Il ne dépose pas son couteau, parce que vous avez jeté en prison ceux qui l'ont combattu. Il n'a pas confiance, parce que vous n'avez pas tenu vos promesses envers vos frères d'armes. Il ne peut que vouloir combattre jusqu'au bout, jusqu'à l'indépendance sans la France et même contre la France.

Mais si la France d'aujourd'hui veut aussi l'indépendance de l'Algérie, alors pourquoi arme-t-elle ses fils contre ceux qui la réclament également ? Il n'y a pas l'indépendance voulue par les rebelles et celle voulue par la France, il n'y en a qu'une seule : c'est celle qui fait rupture avec la France.

On aimerait, monsieur le ministre, dire que tout cela est un cauchemar et que votre politique conduit à autre chose. Si vous voulez vraiment sauver l'Algérie du désordre et, avec elle, la France et la démocratie, consacrez d'abord ce budget que vous nous soumettez à rétablir la sécurité, à apaiser les âmes dans l'angoisse, à réhabiliter ceux qui sont l'honneur de la France et qui sont frappés, écartés ; consacrez-le, enfin, à appliquer équitablement et réellement les textes concernant la promotion musulmane.

Vous accomplirez facilement tout cela si vous affirmez sans équivoque que ce sera dans le seul et intangible cadre de la souveraineté française et de l'égalité des droits. C'est la seule, la véritable indépendance, l'unique patrie au sein de laquelle les musulmans participeront sans restriction à la gestion des affaires publiques, dans le mutuel respect des particularismes et des religions.

Alors, mesdames, messieurs, se lèvera enfin l'aube de la paix sur cette terre déchirée, chacun gardant sa foi, ses coutumes. Il ne sera plus question de musulmans et de juifs, de chrétiens ou d'athées. On dira seulement, enfin : les Français, tout court ! (Applaudissements au centre droit, à droite, au centre gauche et sur divers bancs.)

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Bien entendu, je répondrai ultérieurement à M. Azem, comme à tous les autres orateurs. Je tiens seulement à lui demander dès maintenant à quoi il a fait allusion lorsqu'il a affirmé que le statut des harkis était assorti de restrictions si nombreuses qu'il n'avait pratiquement pas de valeur.

M. Ouali Azem. Ce statut apporte certainement un réconfort aux harkis. Nous avons cependant constaté que les services accomplis antérieurement par eux ne comptaient que pour la moitié. De même, en matière de grades, les harkis ne peuvent dépasser celui de sergent-chef.

Dans un pays démocratique où l'égalité s'impose, il conviendrait de supprimer tout vestige d'inégalité. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. Georges Bidault. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Il n'y a pas de vestiges d'inégalité. Mais puisque nous devons aujourd'hui parler chiffres — mais je parlerai aussi d'autre chose — permettez-moi tout de même d'observer que les crédits inscrits au budget permettront de réaliser cette promotion spéciale des harkis pour 4 milliards d'anciens francs.

La pyramide des grades s'arrête à celui de sergent-chef, dites-vous. En réalité, le statut général de la promotion musulmane nous permet d'aller largement au-delà. Nous pouvons le faire à tout moment et nous l'avons d'ailleurs déjà fait. Vous le savez, avant même que le statut des harkis fût établi, il y a bel et bien eu des nominations au grade d'officier.

J'ai tenu à vous répondre immédiatement sur ce point précis parce que je me doutais bien que c'est à ce détail que vous vouliez faire allusion. Je m'en suis entretenu avec M. le ministre des armées et vous n'avez aucune inquiétude à avoir. Au demeurant, s'il fallait préciser encore davantage les dispositions de ce décret, un autre décret pourrait toujours apporter le complément d'information.

M. Pascal Arrighi. Souhaitons-le !

M. le président. La parole est à M. Vinciguerra. (Applaudissements au centre droit.)

M. René Vinciguerra. Mesdames, messieurs, depuis la séance du 29 juin dernier où je vous prédisais l'échec des pourparlers de Lugin, des faits nouveaux sont intervenus qui ont modifié très sensiblement, sinon d'une manière décisive, les données du problème algérien.

Il s'agit d'abord des derniers reculs du pouvoir face au G. P. R. A. et vous savez lesquels : abandon du Sahara à la souveraineté algérienne, reconnaissance comme inéluctable de l'indépendance de l'Algérie, garantie aux Algériens résolus à demeurer Français par l'octroi d'une fallacieuse double citoyenneté.

En ce qui concerne le Sahara je laisse le soin de dire ce qu'ils en pensent aux Sahariens comme aux porteurs d'actions des sociétés pétrolières, c'est-à-dire aux contribuables métropolitains, puisque aussi bien c'est l'Etat qui procède à des rachats massifs pour éviter que les cours ne s'effondrent.

Je préfère, pour ma part, dénoncer l'imposture qui consiste à présenter comme inéluctable, comme fatal, l'événement que l'on souhaite soi-même et que l'on forge de ses propres mains. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il n'est pas un homme de bonne foi qui ne soit convaincu, au moins dans son for intérieur, qu'il a toujours dépendu et qu'il n'a jamais dépendu que de la France que l'Algérie demeure au sein de la République.

C'est encore vrai aujourd'hui. C'est si vrai que dans le moment même où l'on paraît s'accrocher encore au scrutin de l'autodéter-

mination, l'ont met tout en œuvre pour que son résultat soit tel qu'on le souhaite, c'est-à-dire pour qu'il ne débouche en aucun cas sur l'Algérie française.

Eh oui ! on en est arrivé à se prémunir contre les conséquences qui pourraient résulter d'un trop grand souci de la forme, d'un trop grand souci de la distinction dans l'abandon.

C'est bien en effet de cela qu'il s'agit, monsieur le ministre, lorsque vous parlez encore d'autodétermination et de garanties. Il s'agit de ménager les dernières susceptibilités d'un peuple qui, tout désorienté qu'il soit par les volte-face du pouvoir, quelque degré d'intoxication qu'il ait atteint sous la puissante influence d'une presse et de radios qui, pour l'une dans son ensemble, et pour les autres dans leur totalité, se sont ravalées en ce qui concerne l'affaire algérienne au rang de machines à bourrer le crâne. (*Applaudissements à droite et au centre droit*) d'un peuple, dis-je, qui pourrait bien regimber à l'amertume de la pilule.

Autodétermination ! Mais qu'entendez-vous donc par là ? Je vais vous le dire : c'est le droit offert aux Algériens de ne choisir que ce que le Gouvernement a décidé qu'il fallait choisir. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je prouve ce que j'avance. Depuis des mois la poigne de l'oppression étire l'Algérie ; toutes les occasions, même les plus lointaines, sont bonnes pour en resserrer davantage les griffes. La liberté d'expression est bannie ; les journaux d'Algérie n'informent plus que dans le sens voulu par le pouvoir et, seule, la reproduction des opinions défavorables à l'Algérie française y est tolérée. La délation court les rues ; le mouchard fait fortune ; la brimade particulière et collective est quotidienne. On arrête, on brutalise, on torture tout ce qui procède peu ou prou de l'Algérie française. Il faut à tout prix briser cette notion et par tous les moyens. Tel est l'objectif principal du Gouvernement, la lutte contre la subversion communiste ou F. L. N. étant devenue une désignation seconde, sinon secondaire.

Bien sûr, là aussi il faut bien couvrir la marchandise. Alors, on met tout cela sur le compte de la défense de la République. Ah ! non ! L'alibi est un peu usé. On ne peut pas refaire tous les jours le coup du débarquement des paras à Orly. D'ailleurs, les paras ont bel et bien débarqué : ils se trouvent, je crois, du côté de Metz et la République, du moins ce qui en tient lieu, ne s'en trouve pas plus mal. Le F. L. N., par contre, s'en trouve beaucoup mieux. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Mais si le Gouvernement ne défend pas la République en Algérie, il la sert néanmoins puissamment, bien qu'involontairement, par l'effet de la comparaison, de sorte que les Français d'Algérie — je tiens à le répéter, car on ne le répètera jamais assez — qui avaient cru jadis mourir pour la République et qui, depuis, ont fait et font une expérience différente, sont bien convaincus que décidément ce sont la démocratie et la République qui portent leurs ultimes espoirs.

C'est que, voyez-vous, l'expérience est rude. Bien entendu, on ne peut pas tout voir et tout savoir. Mais en l'espèce, le peu que l'on voit et que l'on sait, donne une idée assez effrayante de ce que doit être le tableau d'ensemble. Cela va de l'assignation à résidence, doux euphémisme qui signifie en vérité l'internement dans un camp, jusqu'à la détention à la Santé. Pourquoi interne-t-on dans les camps ? Nul ne le sait exactement, même pas les préfets qui signent les arrêtés d'assignation sur ordre supérieur.

Je parle sous le contrôle de mes collègues qui viennent d'effectuer avec moi une mission en Algérie. Des préfets nous ont déclaré qu'aucune activité suspecte n'était à relever à l'encontre des personnes qu'on les avait contraints à internier. Le 1^{er} octobre, le directeur du camp de Djorf réclamait à cor et à cri la moindre pièce justifiant la présence dans son établissement de 45 personnes arrêtées dans la nuit du 12 au 13 septembre, soit plus de quinze jours avant. Mieux, un certain nombre d'assignés de Djorf y étaient retenus en vertu d'un arrêté d'expulsion du département de Sétif, département où se situe précisément le camp dont il s'agit !

Au moment de l'arrestation des assignés de Djorf, la presse parisienne à sensation — et vous savez laquelle, celle du soir — avait titré : « Vaste coup de filet. — Plus de 200 chefs O. A. S. arrêtés ! ». On avait omis de sous-titrer « dont un gamin de quinze ans et un vieillard de soixante-dix ».

Vous voyez que ce n'est pas tout à fait sans raison que j'ai parlé, tout à l'heure, de bourrage de crâne. Que voulez-vous, on gagne ses promotions dans l'ordre national comme on peut !

Donc, on arrête et on interne, dans les conditions que je viens de dire...

M. Abbes Moulessehoui. Depuis sept ans !

M. Georges Bidault. Par conséquent, déjà sous un gouvernement socialiste !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de ne pas recommencer le jeu des interpellations de banc à banc.

Il faut écouter l'orateur, l'applaudir si l'on est d'accord avec lui et ne rien dire si l'on n'est pas de son avis. C'est la règle absolue de ce débat. (*Sourires.*)

Sans respect de cette discipline, aucun débat ne sera possible. Nous irons de suspension en suspension, ce qui n'est le but recherché par personne.

M. René Vinciguerra. ...et aucun terme n'est fixé à un tel internement. Contrairement à ce qui se passe en faveur des suspects du F. L. N., les nouveaux internés ne disposent d'aucune procédure de recours contre l'arbitraire. Ils ne peuvent que s'en remettre à la mansuétude du pouvoir.

J'ai dit tout à l'heure qu'on ne savait pas trop pourquoi on avait arrêté les citoyens en cause. Je dois à l'honnêteté de reconnaître qu'après coup, au moins dans certains cas, le pouvoir s'est efforcé de répondre à la question.

Voici quel a été le résultat de cette préoccupation, aux termes d'un rapport d'enquête en date du 18 septembre et sous le timbre de la police judiciaire de Constantine :

« J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint douze procès-verbaux d'auditions de personnes habitant notre département, et plus précisément à Sétif et à Bougie, appréhendées dans la nuit du 12 au 13 septembre 1961 en vertu des pouvoirs spéciaux, sur votre réquisition et sous la présomption d'atteinte à la sûreté de l'Etat :

« Les perquisitions effectuées au moment de leur arrestation, à leur domicile, et éventuellement dans leurs locaux professionnels, sont demeurées toutes infructueuses. Leurs auditions n'ont apporté aucun élément nouveau quant à l'existence d'un complot ou à la commission d'attentats ayant pour but de renverser le pouvoir légitime ou de changer la forme du Gouvernement. En l'état actuel de l'enquête sur des faits qui n'ont nullement été précisés jusqu'à ce jour, aucune poursuite judiciaire ne semble pouvoir être entreprise à leur sujet. Toutes ces personnes n'ont qu'un point commun : leur conviction profonde « Algérie française », non autrement manifestée matériellement par des faits punissables. »

Monsieur le ministre, il faut demander d'urgence à l'Assemblée des crédits supplémentaires pour la création de camps, car, je vous le dis nettement, nous sommes, en gros, deux millions à courir le risque d'être internés. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs au centre gauche.*)

M. Sadok Khorsi. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Vinciguerra ?

M. René Vinciguerra. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Khorsi, avec la permission de l'orateur.

M. Sadok Khorsi. Vous avez relaté les conditions dans lesquelles sont détenus les Européens au camp de Djorf. J'aurais aimé que vous parliez également des dizaines de milliers de musulmans qui, depuis des années, sont détenus dans des conditions déplorables, dans ce même camp et dans tous les autres d'Algérie.

M. René Vinciguerra. Je vous répondrai, d'une part, que les erreurs commises à l'encontre des uns n'excusent absolument pas les erreurs commises à l'encontre des autres. (*Applaudissements au centre droit.*)

D'autre part, je vous rappellerai que nous avons été, ensemble, les signataires d'une motion par laquelle le groupe de l'unité de la République réclamait, dès le 6 janvier 1959, la fermeture de ces camps.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Et notre premier geste fut de protester dès le 15 janvier 1959 !

M. René Vinciguerra. Je précise en outre que cette motion du groupe de l'unité de la République ne faisait que reprendre une des premières motions votées par le comité de salut public en 1958. (*Très bien ! au centre droit.*)

Par conséquent, monsieur Khorsi, en cette matière vous prêchez un convaincu !

M. Sadok Khorsi. Il n'y a jamais eu de commission pour enquêter sur les camps où sont détenus les Musulmans !

M. Abdallah Tebib. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président. M. Vinciguerra a, seul, la parole.

M. Abdallah Tebib. Quand je siégeais au comité de salut public, j'ai fait libérer plus de mille Musulmans du camp de Bône. (Applaudissements au centre droit.)

M. le président. C'est très bien ! (Rires.)

Veuillez poursuivre, monsieur Vinciguerra.

M. René Vinciguerra. Nous sommes donc près de deux millions à courir le risque d'être internés ; encore ce risque est-il le moindre finalement. En effet, il y a pis ; il y a la garde à vue pendant quinze jours, délai bien souvent excédé d'ailleurs.

Dans ce système, on s'aperçoit tout à coup de la brusque disparition de citoyens qui sont happés par une espèce de tunnel mystérieux d'où ils ressortent soit pour le cimetière — c'est le cas de Doddet — soit pour la clinique — c'est le cas de Salasc — soit pour un lieu de détention préventive — c'est le cas de Lucchetti — soit, enfin, pour le camp, c'est le cas le plus général.

Ce qui peut se passer, ce qui se passe effectivement dans ce tunnel, hors de tout contrôle judiciaire, vous l'imaginez aisément. En ce qui nous concerne, nous en avons observé le reflet et les traces indiscutables.

Le reflet nous l'avons vu dans le regard halluciné des hommes enchaînés, qui se trouvaient dans la caserne des Tagarins, et les traces nous les avons vues sur les murs d'un local d'interrogatoire de Maison-Carrée et sur le corps de citoyens — retenez bien ce détail — n'ayant pas fait l'objet de la moindre inculpation à l'issue de la garde à vue.

Nous avons vu des hommes incapables de marcher, des cicatrices fraîches sur des mentons fendus, des croutes de brûlures par électrodes. Nous avons entendu les déclarations de maîtres de la faculté, déclarations limitées impérativement par le secret professionnel, mais plus que suffisantes pour emporter notre conviction.

M. Félix Kir. C'est inhumain !

M. René Vinciguerra. Sans doute M. le garde des sceaux nous dira-t-il, lui qui est le gardien de la loi, de cette loi qui garantit l'homme, ce qu'il a fait pour rechercher et punir les coupables et surtout pour empêcher que cela continue. Je ne vous étonnerai certainement pas, j'imagine, en déclarant que c'est le Gouvernement, le pouvoir tout entier que je tiens pour le vrai responsable.

Ajoutez à cela les brutalités exercées par les C. R. S. jusque sur les lits d'hôpitaux et vous aurez, mesdames, messieurs, le tableau approximatif de la manière dont on conçoit l'autodétermination en Algérie.

Un mot encore, cependant, de ceux qui, au sortir du tunnel de la garde à vue, sont déferés au parquet et qui constituent la minorité. J'en sais qui sont incarcérés depuis des mois et qui n'ont pas encore subi d'interrogatoire sur le fond parce que l'on s'efforce désespérément de combler le vide de leur dossier.

J'en sais dont l'instruction est close depuis des mois et qui ne sont toujours pas renvoyés devant un tribunal. En vérité, je crois que les futurs procès ménageront des surprises et que nous n'avons pas fini de voir les montagnes accoucher de souris.

Brimades collectives, brutalités, sévices, tout cela ne va pas sans réaction de la part de notre population, et l'un de ces faits nouveaux dont je parlais au début de mon intervention est qu'en agissant comme il le fait, le Gouvernement a réussi au-delà de toutes prévisions à former une âme commune, des réflexes communs à la population d'Algérie qui se veut française. Elle bénéficie maintenant d'une cohésion et d'une discipline jamais atteintes malgré des années de malheur.

M. Sadok Khorsi. C'est faux ! Et les ratonnades de Bab-el-Oued ?

M. le président. Monsieur Khorsi, je vous prie de nouveau de ne pas interrompre l'orateur. Encore une fois, chacun exprimera son opinion.

M. Roger Devemy. M. Khorsi a mauvaise conscience ! Il est nerveux !

M. René Vinciguerra. Nul doute qu'avec la persistance du pouvoir dans ces méthodes, elle ne finisse par connaître une espèce de perfection à cet égard car cette cohésion dans une saine démocratie eût pu, eût dû s'établir autour des représentants légaux, des porte-parole légaux des populations en cause. Mais pour n'avoir pu nous faire entendre, nous qui ne disposons que d'arguments juridiques et moraux, quelle qu'ait été notre ardeur, quelle que soit notre foi, le pouvoir nous ayant tellement négligés puis brimés et enfin complètement baïllonnés comme il a étouffé l'expression de notre point de vue, nos appels à l'opinion, nos avertissements, partout et dans toute la mesure de ses moyens, nous ne présentons plus aux yeux de nos concitoyens qu'une bien médiocre possibilité d'efficacité.

Dans une certaine mesure, tous les parlementaires en sont là, je le sais bien. Aussi ne faut-il pas s'étonner, encore moins s'en indigner, que ce qui s'est passé en métropole, dans le monde paysan où l'on a fait bloc derrière les envahisseurs de préfectures, se passe aujourd'hui en Algérie où la quasi-unanimité des Algériens qui se veulent Français font bloc derrière l'O. A. S.

Une des rares missions dont l'exercice nous reste encore possible ici consiste à porter témoignage au nom des populations que nous représentons. Je porte donc témoignage d'un fait positif que chaque parlementaire qui passe quelques jours seulement en Algérie peut contrôler. De ce fait, il faut tirer toutes les conséquences. Ainsi, je pense qu'il est utile, monsieur le ministre, que vous sachiez que la lutte contre l'O. A. S. se confond désormais avec une lutte contre une population tout entière et que vous ne pouvez espérer venir à bout de l'une sans venir à bout de l'autre. (Interruptions à gauche et au centre.)

M. Albert Marcenat. C'est inadmissible !

M. le président. Monsieur Vinciguerra, je vous prie de ne pas trop généraliser et de mesurer la portée de vos paroles. De toute manière il est difficile d'admettre qu'une population tout entière se prête à l'emploi des explosifs et aux conséquences qui en découlent.

Continuez, monsieur Vinciguerra, mais sans généralisations excessives. (Interruptions au centre droit.)

M. Ahmed Djebbour. La tribune est-elle libre ou non ?

M. René Vinciguerra. Ceci est très grave et mérite d'être examiné avec tout le calme, tout le sang-froid, tout le sérieux que requiert toujours la situation de l'homme plongé dans son drame.

Essayons donc de combler un peu le fossé, de rajuster les optiques.

On se fait en Algérie de l'O. A. S. une idée très sensiblement différente de celle qu'on s'en fait en métropole.

Cela tient, je crois, au fait qu'ici on juge l'O. A. S. à travers les provocations délibérées ou à travers l'action et la propagande désordonnées dues à des initiatives dont l'expérience judiciaire semble bien prouver que, le plus souvent, elles sont sans lien avec l'O. A. S.-Algérie.

Ce que je puis affirmer à cette tribune, c'est qu'en Algérie même l'O. A. S. n'est regardée que comme l'expression d'une population en quête de survie, comme une organisation susceptible d'apporter enfin la solution et la solution juste au problème des deux millions d'êtres humains dont je parlais tout à l'heure, donc la solution du problème algérien et de lui seul. (Applaudissements au centre droit. — Interruptions à gauche et au centre.)

M. le président. N'interrompez pas !

M. René Vinciguerra. Je suis simplement ici le représentant d'une population au milieu de laquelle ce phénomène est né et s'est développé au point de devenir un fait politique conséquent.

Et je suis surtout le représentant d'une population à qui je voudrais dans toute la mesure de mes moyens épargner des drames nouveaux.

M. Félix Kir. Très bien !

M. René Vinciguerra. Alors je me dis qu'à la tête de l'O. A. S. il y a des figures connues, des hommes qui ont assumé au service de la République des responsabilités d'Etat, des hommes qui ont été comblés de gloire et d'honneur, des hommes enfin qui eussent pu, en restant dans la ligne, s'assurer des fins de carrière particulièrement dorées.

Cela étant, il me paraît difficile de croire que c'est par plaisir ou par pure ambition qu'ils se sont jetés dans une action difficile, périlleuse, assortie de nécessités certainement très pénibles, action par-dessus tout ingrate.

Il y a autre chose et cette autre chose, demandez-vous si ce ne pourrait pas être une exaspération de la passion patriotique.

Je crois que c'est à cela qu'il faut penser parce que cela peut être une précieuse garantie.

Cela vous donnerait l'espoir, cela vous donnerait même la certitude que ces hommes avec qui il faut d'ores et déjà compter, on pourrait toujours se rencontrer avec eux sur le terrain étroit de l'intérêt supérieur de la patrie.

Mais il faut revenir aux réalités sévères du présent. Pour l'heure, le seul interlocuteur que vous acceptiez, monsieur le ministre, c'est le G. P. R. A. dont les manifestations du 1^{er} novembre ont démontré surabondamment, autre fait nouveau, qu'il est un interlocuteur de moins en moins représentatif.

A droite. Très bien.

M. René Vinciguerra. A cet égard, tout ce que j'ai dit du comportement du pouvoir en Algérie, la description exacte de ce qui s'y passe explique la position qui est la nôtre quant aux prochaines négociations.

Votre terrain s'est singulièrement rétréci, monsieur le ministre, et les lignes de résistance que vous aviez énergiquement définies ici même le 29 juin 1961 sont bien effilochées ! Au vrai, il n'en reste qu'une : celle des garanties de citoyens français qu'on appelle « les Européens ou les Musulmans attachés à la France ».

Nous n'avons pas la moindre illusion à ce sujet. Voyons ! Comment prétendriez-vous obtenir d'un gouvernement étranger, voire ennemi, des garanties solides puisque, vous-même, ne nous assurez même pas les garanties de la loi française quant à notre liberté, à notre dignité et à notre intégrité physique d'hommes et de citoyens !

M. Félix Kir. C'est ce qui est grave.

M. René Vinciguerra. C'est là une ironie bien amère.

Les garanties ? Quoi que vous en ayez, monsieur le ministre, vous lâcherez sur elles ou quelqu'un d'autre lâchera pour vous sur elles comme sur tout le reste. Mais voilà, les choses étant ce qu'elles sont à l'heure où je parle, le Gouvernement agissant en Algérie comme il le fait, nous ne vous reconnaissons pas le droit légitime de stipuler pour notre compte.

Vous pouvez donc lâcher ce que vous voudrez, ce qui est certain, ce qui est constant, c'est que, ce que nous tenons, nous le tenons bien et que, pour en faire don à l'ennemi, il faudra d'abord nous l'arracher. *(Applaudissements au centre droit, à droite et sur plusieurs bancs au centre gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Pasquini. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. Pierre Pasquini. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au cours d'une précédente intervention que j'avais eu l'honneur de faire à cette tribune, je m'étais attaché à faire ressortir les raisons qui, à mon sens, avaient rendu inéluctable le drame algérien.

Mon propos d'aujourd'hui voudrait s'efforcer, d'une part de mettre en valeur les causes qui m'apparaissent comme déterminantes de la prolongation de ce drame et de leur aboutissement à la très grave situation d'aujourd'hui, d'autre part de mettre en relief les atouts dont la cause française en Algérie pourrait encore disposer, si on voulait vraiment la défendre.

Je ne crains pas de dire que toute la conduite de l'affaire algérienne se manifeste par un défaut essentiel de sens psychologique.

Certes, il semble que l'on ait voulu marcher à pas de géant vers l'avenir, sans tenir compte qu'à défaut de Dieu, l'avenir appartient pour le moins à des hommes à peine nés ou à naître, qu'une génération les a tout de même précédés et qu'à ce titre, pour assurer l'avenir, il faut d'abord s'assurer des situations présentes.

Aucun pays au monde — nous avons été nombreux à le dire — ne présente la complexité et surtout l'originalité de l'Algérie.

Certes, de nombreux docteurs ne manquent pas de dire qu'il y a la solution d'Israël, celle de Chypre, celle de la Corée, celle de l'Irlande.

Oui, mais le malheur, c'est que l'Algérie ne ressemble ni à Israël, ni à Chypre, ni à la Corée, ni à l'Irlande ; qu'elle se trouve peuplée de communautés originales, dont on pouvait se servir, dont il est acquis que l'on ne s'est pas servi, que, souvent, on ne semble pas avoir comprises, que, plus souvent encore on semble ne pas vouloir s'attacher à comprendre.

Vous parlant, en 1960, de ces communautés, je vous disais, monsieur le ministre, de la même façon que je l'avais écrit à M. le Premier ministre et de la même façon que j'avais pris la très grande liberté de l'écrire à M. le Président de la République :

« Il n'y a pas dans cette population musulmane d'Algérie de partis ou de tendances différents. Il y a seulement, et essentiellement à l'état d'attentisme, le camp de ce qui va se faire avec la France et le camp de ce qui va se faire contre la France, c'est-à-dire avec le F. L. N.

« C'est de la fermeté de la politique française qu'il dépendra que les musulmans se déterminent pour ou contre nous et la masse d'attentistes, la plus nombreuse, basculera peu à peu du côté où elle sentira la force et la fermeté, pour s'éloigner de la faiblesse. »

Je vous avais cité, entre autres choses, cette phrase d'une lettre, adressée par les indigènes de la Marnia, en 1837, au général Clauzel :

« Si vous êtes forts, si vous pouvez nous protéger contre les cruautés d'Abd-el-Kader, alors nous serons à vous. Mais si vous nous abandonnez à sa cruauté et à sa fureur, force nous est de le suivre, de faire ce qu'il veut, de vous attaquer enfin. »

Comme il était facile, logique, psychologique de se servir de cette leçon du passé, et quel enseignement elle était ! A l'époque où je vous le livrais, nous montrions encore notre force, et chaque fois qu'il jugeait utile de tuer un Français d'origine, le F. L. N. jugeait nécessaire de massacrer 10 musulmans. Mais aujourd'hui la proportion n'est plus la même, et on tue beaucoup plus souvent 10 Français d'origine et un seul musulman. Force a été faite à la masse de nous attaquer enfin.

Et les forces du F. L. N. ont peut-être moins été grossies par sa propagande doctrinaire que par la faiblesse de nos manifestations d'intention. *(Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)*

Il est vrai encore aujourd'hui, et c'est peut-être vrai pour l'éternité des temps — les Algériens qui connaissent un peu le problème le savent comme moi — que l'âme arabe est ainsi faite, qu'elle méprise la faiblesse, non consciente encore qu'elle est dans ses masses que cette faiblesse peut se trouver quelquefois l'attribut naturel d'une civilisation évoluée, et que, si elle est éprise de justice sociale, souvent, et même le plus souvent, elle ne l'accepte avec d'autant plus de plaisir que parce qu'elle s'y trouve contrainte.

C'est incontestablement par la force de son glaive, par sa cruauté, par sa rigueur qu'Ibn Scoud a fait de l'Arabie un état moderne où la justice a enfin commencé à pénétrer.

Et si les réformes, la promotion sociale, la promotion musulmane, pour ne parler que de cela, étaient depuis très longtemps nécessaires, il devait apparaître qu'elles étaient concédées par une autorité supérieure qui les imposait dans un souci de justice, alors qu'après avoir fait toutes ces concessions, elles n'apparaissent dans l'esprit des masses musulmanes rien d'autre que concessions arrachées par la violence de l'adversaire, ce en fonction de quoi aucune reconnaissance ne nous est due.

Le même manque de psychologie a caractérisé notre politique vis-à-vis des Français d'Algérie. On a jugé qu'en tout état de cause, les Français d'Algérie suivraient. Quelle erreur et quelle illusion !

Je vous l'avais dit aussi en décembre 1960, ici même, et j'ai retrouvé mon propos. Il était le suivant, je n'en retire rien :

« Cette population française d'origine, je crois que nous n'avons pas eu assez de sollicitude pour elle. A défaut de savoir qu'elle est comprise, elle a besoin de savoir qu'elle est aimée, parce que méridionale qu'elle est, brassée de tous les sangs méditerranéens qu'elle se trouve être, cette population algérienne est la plus affective de toutes les populations.

« Elle avait besoin, elle a encore besoin de savoir que sa vie, son travail, ses biens doivent nous être sacrés. Cela il faut le dire, il faut que vos ministres le disent.

« Il importe de s'intéresser à ces Français qui sont de l'autre côté de la Méditerranée, et il importe de les rassurer à chaque instant.

« Ce Français d'Algérie, il a puisé ses qualités et ses défauts sur tout le pourtour méditerranéen, et à ce titre — ajoutais-je — il peut être attaché à sa terre comme un Corse, c'est-à-dire le plus farouchement du monde ».

De la même façon, j'écrivais au Premier ministre et au Président de la République : Certains Algériens sont déjà en métropole, d'autres y viendront encore, mais le peuple d'Algérie, dans sa masse, ne s'en ira pas, soit qu'il ne puisse pas, soit qu'il ne veuille pas. Il préférera se battre.

Il est inadmissible et injuste que l'on englobe sous le même vocable de colonialistes ou d'ultras un million de Français qui représentent le plus souvent les couches les plus humbles de la société algérienne. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)

Il est vrai en effet que ceux de Kouba, de Bellecourt, de Hussein-Dey, de Maison-Carrée et de Bab-el-Oued ne sont pas nécessairement des ultras. C'est une contre-vérité que de continuer non seulement à le penser mais à le dire.

Ce ne sont pas des colonialistes, ce ne sont pas des fascistes, c'est tout simplement un petit peuple de Français de bonne foi qui défendent leurs droits, leur vie, sur leur terre, sur une terre que, de bonne foi, ils pensaient être la leur. (Applaudissements au centre droit, à droite et au centre gauche.)

Ceux-là, et c'est d'ailleurs ce qui leur donne leur caractère le plus dangereux, n'ont ni l'envie ni les moyens de s'en aller. Ils ne croient plus en rien, et surtout, ils ne connaissent pas les véritables intentions gouvernementales à leur égard.

C'est pourquoi ils préfèrent se résoudre au pire, si bien que pèse sur nous la menace d'un sang beaucoup plus largement répandu si les communautés ne sont pas très rapidement et surtout très largement instruites des intentions qui pourraient engager leur avenir.

Cette menace que j'annonçais s'est réalisée. Elle peut, hélas ! se réaliser dans des proportions beaucoup plus considérables encore, et si j'ai désespoir à m'être montré le dérisoire prophète d'événements que tout contribuait à laisser attendre, par contre, en tant que membre de ce Parlement et à l'échelle de ma modeste personne, j'ai regret à constater, moi aussi, que, dans ce domaine, compte suffisant n'est pas toujours tenu des avis qui sont exprimés.

Alors, les choses étant ce qu'elles sont, ces deux communautés étant, pour le moment, dressées l'une contre l'autre, avec un massacre généralisé à la clé, il s'agit de faire le point.

D'abord, où veut-on aller ? La solution la plus française, coopération, association, partition, indépendance totale ? Voulez-vous mon avis de Français de bonne foi qui s'efforce de faire son métier ? Mon avis, c'est que tout cela ne veut strictement rien dire et ne constitue que des slogans provisoirement sans valeur.

En effet, dans une première hypothèse, si vous aboutissez à une négociation dont nous savons qu'elle est engagée, je ne suppose pas que vous allez remettre en cause cette négociation par une autodétermination, sauf à essayer de la faire homologuer.

Dans une seconde hypothèse, s'il n'y a pas de négociation, ou si la négociation n'aboutit pas, alors, à plus forte raison, les mots association, coopération, partition, redeviennent des mots sans valeur, parce que sur chaque solution l'une des parties, sinon les deux, ne sont pas d'accord, et que, faute par le Gouvernement de faire ce qu'on pourrait appeler « le point fixe » et surtout de s'y maintenir, chaque jour l'événement le dépasse.

Quelles sont les cartes ?

Les Français d'Algérie préfèrent endurer ou se livrer aux pires violences plutôt que de quitter une terre qu'ils considèrent comme la leur.

Alors, soyez définitivement assurés qu'ils se maintiendront en tout état de cause dans cette détermination. Ceci a été indiqué par un de mes collègues algériens, et je suis très tenté de le croire.

Je me trouvais en Algérie il y a quinze jours. J'y ai bavardé avec des jeunes gens de 17, 18 ou 20 ans, pour lesquels le fait de donner la mort ne pose même plus de problème de conscience. Cet acte, pour eux, d'après ce qu'ils en disent, est légitimé par le seul fait que pendant huit ans ils ont enduré la mort et peuvent continuer de la recevoir.

C'est un fait très grave, mais c'est un fait positif tout de même qui dénote un état d'esprit très particulier et dont le Gouvernement doit essentiellement tenir compte.

Si ces Français restent là où ils sont dans une Algérie indépendante aux mains du F. L. N., il n'est, je crois, personne pour penser que les Krim Belkacem de villages joueraient vis-à-vis d'eux le rôle d'Auguste vis-à-vis de Cinna. Nous avons malheureusement connu des précédents ; ils ne manquent pas. Ils s'appellent Kénifra, Oued-Zem, ce pourrait être Melouza.

En tout état de cause, le ministre des affaires algériennes, comme son Gouvernement, ne peut, pour ces Français d'Algérie, s'en remettre à une mansuétude d'un F. L. N. dont ils savent très bien que les masses ne sont pas encore suffisamment évoluées, ni même civilisées pour dominer ce qu'elles appelleraient leur victoire. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Félix Kir. Très juste !

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Excellent !

M. Pierre Pasquini. Je vais plus loin, et je veux avoir la loyauté — même si elle pouvait faire naître des oppositions ou des incompréhensions d'un côté ou de l'autre — de poser l'intégralité du problème et de vous demander : est-ce un bien que ces Français d'Algérie rentrent ?

Si certains d'entre eux, si le plus grand nombre revient en métropole, il y aura un problème de plus. Nous le savons. Mais pour magnifique et extraordinaire que pourrait être le plan de M. Boulin, il ne résoudra pas pour autant les questions sentimentales. Il pourra, de temps en temps, une fois sur deux — ce qui serait déjà beaucoup — régler certaines situations matérielles, mais il ne résoudra jamais le problème de l'affectivité.

Vous verrez rentrer quantité de gens, dont beaucoup seront fatigués, d'autres très fatigués, certains très calmes. Mais attendez-vous aussi à recevoir des anarchistes peut-être, à coup sûr des révolutionnaires, qui iront grossir les rangs des partis extrémistes et qui, dans un pays où les difficultés sont nombreuses, seront peut-être le ferment de désordres dont le Gouvernement, malgré sa stabilité actuelle, n'a pas nécessairement besoin dans le moment présent. (Rires et applaudissements au centre droit, à droite, au centre gauche et sur divers bancs.)

Aussi bien, qui risque de rentrer ?

Les gens de la propriété foncière ? Commencant à connaître le problème, je peux dire que nous n'avons pas, ou que très peu, de terres à leur donner. J'ai suivi l'essai qui a été tenté en Corse ; il n'a pas été particulièrement heureux.

Outre ceux-là, rentreront immédiatement ceux qui ne sont pas techniciens, qui ne savent pas faire grand chose de très particulier, qui n'ont pas de spécialité, ceux que la promotion musulmane peut concurrencer très vite : le chauffeur de taxi, le contrôleur de tramway, le poinçonneur de tickets. Or, vous n'aurez aucun emploi à leur offrir.

J'irai plus loin. Croyez-vous que la population métropolitaine réserverait un accueil bienveillant à ces gens-là, issus du malheur, et qui sortiraient de la difficulté pour entrer dans la misère ?

Déjà certains conseils de l'ordre font des difficultés pour inscrire à leur tableau des architectes, des médecins ou des avocats qui viennent de l'autre côté de la mer. Pour qui le sait, il est certain que ce sera un problème de plus.

Pour toutes ces raisons, que j'évoque très rapidement mais que je pourrais développer, je crois que l'intérêt de la métropole rejoint l'intérêt de ces Français d'Algérie pour qu'ils restent là-bas et qu'ils puissent continuer à y vivre.

Ces Français, non seulement il faut les défendre, mais surtout il faut leur expliquer comment on va les défendre.

Car ce fut une erreur capitale, démontrée chaque jour davantage, de croire que le problème d'Algérie pouvait se régler sans eux. Mais eux-mêmes, et tout seuls, viennent de nous prouver le contraire.

S'ils s'étaient sentis un peu moins menacés dans leur vie, dans celle de leur famille, dans leur patrimoine et dans leur avenir, si l'on avait évité à leur égard les erreurs coupables que vient d'évoquer M. Vinciguerra, et que nous évoquerons plus longuement dimanche, lors de l'examen du budget de la justice — car il s'agit de justice plus que d'Algérie — ils se serviraient peut-être beaucoup moins de plastic.

Ils avaient besoin de sentir une tutelle protectrice, et faute de l'avoir ressentie, ils se sont réfugiés là où vous savez. C'est là également un fait positif.

Alors, leur existence, la réaction de leur existence a au moins le mérite de présenter certains avantages.

Pour l'avoir vérifié sur place, je suis de ceux qui pensent que le F. L. N. ne peut pas, à l'heure actuelle, s'installer à Alger. Cela n'est pas possible.

Certes, l'on pourrait peut-être trouver des solutions de remplacement. On pourrait le camoufler, l'installer à Constantine...

A droite. A Djorf !

M. Pierre Pasquini. A Djorf, peut-être, où dans des endroits comme M'Sila, où l'on compte dix-huit mille musulmans pour quatre-cents Français d'origine.

Mais il ne faut pas hésiter à dire que dans la situation actuelle de l'Algérie, l'installation du F. L. N. à Alger n'est pas pensable, car elle serait le point de départ d'un massacre généralisé.

Il faut le constater, le F. L. N. est aujourd'hui hors d'état de s'installer en Algérie. C'est là un élément concret dont il faut tenir compte. *(Applaudissements au centre gauche, au centre droit et à droite.)*

M. Jean-Baptiste Biaggi. Ce n'est pas grâce au Gouvernement !

M. Pierre Pasquini. Monsieur Biaggi, je réponds tout de suite à votre interruption. Ce n'est peut-être pas non plus grâce à certains d'entre nous.

Alors que je vous considérais comme le défenseur le plus essentiel de la cause algérienne, je me suis aperçu récemment sur place, en Algérie, que votre présence là-bas n'était pas particulièrement désirée... *(Rires à gauche et au centre. — Interruptions au centre droit.)*

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je suis interdit de séjour en Algérie par le Gouvernement.

M. Pierre Pasquini. Je puis vous assurer que je parle en connaissance de cause. *(Nouvelles interruptions au centre droit.)*

Monsieur Le Pen, vous êtes dans le même cas. Vous êtes des extrémistes du problème algérien.

M. Jean-Marie Le Pen. Si vous voulez, nous descendrons la rue Michelet ensemble !

M. Pierre Pasquini. Quand vous voudrez !

M. Jean-Baptiste Biaggi. En tout cas, le Gouvernement a interdit de séjour là-bas M. Le Pen !

M. Albert Marcenet. Salan aussi !

M. le président. M. Pasquini seul a la parole, et si M. Biaggi ne l'avait pas interrompu, il aurait poursuivi le fil de son discours.

M. Pierre Pasquini. Profitant de cette interruption, je me fais un devoir de vous dire, m'adressant aux extrêmes : Vous vous faites les superchampions de ceci ou de cela et vous ne voulez pas vous unir à ceux d'entre nous qui essaient de trouver une solution au motif de ce que des erreurs ont été commises. Si vous voulez rester sur votre Aventin et continuer de dénoncer ce qui vous paraît des crimes, restez-y ! Mais ne nous reprochez pas alors de régler seuls une situation qui demeure entière, avec toutes ses difficultés ! Essayez plutôt de nous aider à trouver une solution ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Je disais que désormais le F. L. N. était hors d'état de s'installer en Algérie. Ne nous y trompons pas, c'est la raison essentielle pour laquelle les représentants de l'organisation extérieure au soir du 1^{er} novembre se sont montrés si loquaces sur les garanties qu'ils avaient offertes ou qu'ils se proposaient d'offrir aux Français d'Algérie.

Car force est de constater, même si Abbas, un jour, s'est donné l'honneur de faire un discours aux Français d'Algérie, que jamais l'adversaire n'a autant parlé de garanties que depuis que les Français se sont laissés aller à la violence. Il faut le dire aussi parce que c'est vrai. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

« Nous ne pouvons pas, dit M. Saad Dahal à Tunis, couper d'un coup de ciseaux ce qui existe. La France doit conserver des intérêts et des relations avec nous. Vous allez voir s'établir petit à petit une police algérienne dont le rôle sera de surveiller le pétrole et le gaz dont la majorité sera écoulée en France et en Europe occidentale. »

C'est trop simple. A qui ferait-on croire que dans le premier temps de sa mission une police algérienne, si elle était créée, s'occuperait de la garde des oléoducs ?

Et je réitère à M. le Premier ministre mes propos d'il y a un an :

« Au moment où s'annoncent des négociations dont dépendent le sort de l'Algérie, le régime politique de la France et la vie d'hommes et de femmes, je voudrais que vous teniez pour acquis que les conventions n'ont pour certains Arabes et notamment en matière politique, qu'une valeur très relative et qu'elles ne sont très souvent qu'un moyen de parvenir à leurs fins.

« Je vous supplie de faire en sorte que les intérêts français ne soient pas à la merci du respect des traités, si ce respect ne peut être garanti par une contrainte efficace.

« Que les conventions franco-tunisiennes qui n'ont pratiquement en rien été respectées vous soient toujours présentes à l'esprit. Que les paroles de Bourguiba d'il y a trois ans restent présentes à la mémoire des négociateurs : « Acceptez ce qu'on vous demande d'abord ; quand vous serez les maîtres, vous pourrez échanger tout ce que vous voudrez. »

C'est paradoxal et pourtant vrai : le F. L. N. en tant que pouvoir politique ne peut plus progresser sur le territoire algérien sans appui extérieur. Cette semaine, un hebdomadaire français peut écrire : « Installer le F. L. N. à Alger, c'est dur ; c'est dur, mais il n'y a pas d'autre alternative. Les choses sont simples : il y a un allié naturel et puissant pour la France en Algérie : le F. L. N... Il faut écraser l'O. A. S. »

Moi, je dis : non, la chose est très grave. Avant les « alliés » — je suis de ceux que le mot peut faire frémir — il y a la famille et il y a les biens, il y a les hommes et les femmes d'Algérie qui sont des Français d'origine et dont le patrimoine représente tout de même quelques centaines de milliards de nouveaux francs.

On nous dit qu'il faut écraser l'O. A. S. ! Je veux bien qu'on écrase tout ce qui peut être traître à la Patrie, tout ce qui peut faire du mal, mais il ne faut pas se dissimuler qu'à l'heure actuelle toute la population française de l'autre côté de la mer se trouve là-bas en état de soutien moral, sinon physique. *(Applaudissements à droite.)*

Je n'essaie pas de satisfaire quiconque, pas plus que je ne voudrais contrister personne, mais j'ai conscience, pour l'avoir vérifié par de nombreux contacts, que cette population française est bien en état de soutien moral, sinon physique.

Quand on dit qu'il faut écraser telle organisation, je crie : attention ! Qu'on ne se laisse pas entraîner, ayant en vue cette finalité, dans une guerre généralisée qui consisterait purement et simplement à vouloir écraser des Français et des Françaises tout court. Je suis de ceux qui pensent que pour la sécurité de cette réalité française que cette population constitue, ce serait un autre crime que de se remettre au F. L. N. compte tenu des précédents qui se sont produits aux endroits où il a l'habitude de siéger, c'est-à-dire à Tunis et à Casablanca, et quelles que soient les déclarations d'intention qu'il puisse faire.

M. Félix Kir. Ce serait dangereux.

M. Pierre Pasquini. Si bien, monsieur le ministre, qu'en fonction d'une négociation dont nous ne savons pas si elle se poursuit et dans laquelle nous ne sommes appelés à jouer aucun rôle, nous savons, cependant, que vous avez un élément nouveau, un atout de discussion qui est le refus des Français d'Algérie de se désintéresser totalement de la question. Et si vous avez à vous en servir, vos éventuels interlocuteurs sont, eux, à coup sûr, bien obligés d'en tenir compte.

Au surplus, si déplorable que soit le résultat de la journée du 1^{er} novembre, celle-ci n'en a pas moins apporté d'autres enseignements dont vous pouvez également vous servir.

Je veux bien que ce soit peu de chose, mais il m'appartient tout de même de rappeler ces éphémères manifestations de La Fayette, de Sidi-Aïch, que le porte-parole de la délégation générale elle-même, votre collaborateur, monsieur le ministre, a révélées. Si des Musulmans ont aboré le drapeau tricolore et crié : « Vive la France », c'est qu'il y en a encore qui ne sont pas derrière le F. L. N. et à coup sûr il y en aurait davantage si nos intentions définitives étaient affirmées.

Mais il y a plus encore. Votre atout essentiel, pour peu que les choses continuent, va ressortir malgré les drames et en dehors des drames parce que si les extrêmes sont irréductibles, ils vont laisser la masse qui est placée au milieu et la masse, c'est la population la plus nombreuse et c'est sur elle que nous pouvons compter.

Si votre négociation échoue, vous avez cet atout essentiel qu'est l'immense désir de paix qui, pour beaucoup de Musulmans, dépasse l'attachement inconditionnel à la cause du F. L. N. et qui prend à la gorge toutes les femmes et tous les hommes français de ce pays d'Algérie.

L'appel lancé à Saïda il y a quinze jours, les appels à la non-violence des comités de réconciliation sont des symptômes édifiants, sont autant de bases que votre action doit s'attacher à multiplier parce qu'elle peut s'en servir. Et si votre politique algérienne devait un jour — c'est ce qui nous avait été indiqué — envisager un règlement du problème avec toutes les tendances de la population d'Algérie, il faut admettre aujourd'hui que la position des Français d'Algérie est une tendance comme une autre et qu'on doit en tenir compte même si, comme le F. L. N., elle s'est réfugiée vers les solutions extrêmes.

A l'heure actuelle, la force algérienne la plus essentielle se trouve parmi les gens qui veulent la paix. Il y a là, en dehors du facteur politique qu'il faudrait peut-être quelque peu délaisser, avec l'aide de notables, de toutes les communautés, dans toutes les régions — qui sait, peut-être même avec l'aide du Parlement ? (*Sourires*) — une action heureuse à entreprendre si votre négociation n'aboutissait pas.

L'Algérie est en état de guerre civile dont personne ne se dissimule qu'elle peut avoir des prolongements outre-mer. Si bien que le responsable des affaires algériennes — dont je n'envie pas la tâche et qui a beaucoup de mérite, je veux le souligner également, à la remplir — se trouve dans une impasse marquée d'une unique alternative : ou bien réussir une négociation qui présente la difficulté majeure de devoir donner satisfaction à des intérêts contradictoires, ou bien alors avoir — pourquoi ne pas le dire ? — le courage de revenir en arrière, c'est-à-dire au seul mandat que le pays nous avait donné le 8 janvier.

Je suis de ceux qui, par libéralisme et par conscience des nécessités algériennes, avaient accepté la triple option et l'autodétermination à terme. J'avais accepté, bien qu'étant Français né sur le territoire algérien, que soit remis en cause le principe parce que le terme, pour moi qui étais libéral, c'étaient les années pendant lesquelles il allait être permis au Gouvernement, au Parlement, aux communautés, aux adversaires, d'édifier les structures d'un pays qui, renoué dans sa justice sociale et son économie, aurait pu librement décider en fonction de son intérêt et de son affectivité.

J'ai, à coup sûr, la nostalgie de l'œuvre immense qui aurait pu être accomplie et des possibilités que nous avons de la gagner et dont je veux croire, dont je crois qu'elles ne sont pas toutes perdues. Votre Gouvernement a donné au monde, plus spécialement à ceux qui, bien qu'étant nos alliés, ne nous ont pas ménagé les difficultés dans ce domaine, les manifestations les plus essentielles de libéralisme et de désir de négocier. Mais, monsieur le ministre, prenez garde. Trois années de politique de mains tendues peuvent un jour amener des bras qui tombent. Dans le domaine de nos alliances, après tant d'efforts qui ont été vainement manifestés, il n'est pas jusqu'à la notion de la sécurité du monde libre qui avait été mise en avant au moment de Bizerte qui ne puisse trouver une éclatante consécration.

Si Bizerte était indispensable à la sécurité du monde libre, est-ce que l'état dans lequel se trouve actuellement l'Algérie ne démontre pas qu'elle peut demain devenir également essentielle ou tout au moins dans une position dangereuse pour la sécurité du monde libre ? Elle est en l'état d'une guerre civile : or, nul n'ignore jusqu'où peut aller la guerre civile et nul d'entre nous n'ignore non plus quel en serait le bénéficiaire final.

La notion de sécurité du monde libre exige que nous évitions cette guerre civile, cette notion se calcule exactement sur l'intérêt de la France parce que plus que jamais — personne encore une fois ici ne se le dissimule — c'est à coup sûr de la façon dont va se régler le problème de l'Algérie que se déterminera en même temps le salut de notre pays. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Bidault. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite et au centre gauche.*)

M. Georges Bidault. Mesdames, messieurs, on ne s'étonnera pas qu'un démocrate chrétien ait eu une réminiscence, en écoutant les trois discours précédents : celle de saint Bonaventure écoutant saint Thomas d'Aquin. Au fur et à mesure que parlaient les trois saints Thomas d'Aquin qui m'ont précédé, j'avais envie

de faire comme saint Bonaventure, c'est-à-dire de déchirer mon discours. Malheureusement, malgré la contagion possible de la sainteté en cette enceinte (*Sourires*), un parlementaire n'est pas nécessairement un saint et c'est pourquoi je ne vous épargnerai pas mon discours.

Avant de l'oublier, j'ai fait la réflexion suivante en écoutant les trois orateurs qui m'ont précédé : à moins que je ne me trompe, dans les versions différentes de la conférence de presse que M. le ministre d'Etat a donnée en Algérie, il a bel et bien dit qu'aucune des trois options ne serait supprimée à l'autodétermination. Or, la presse de ce matin, à moins que je ne sache plus lire, m'a appris que sur les chemins de l'île de Beauté il avait été dit qu'il ne restait plus que deux solutions : l'association et l'indépendance.

M. le ministre d'Etat n'est probablement pas en mesure de reprendre ce qui a été dit par une autre voix que la sienne et je suppose que dans la réponse qu'il fera aux orateurs il sera à ce sujet aussi discret que dans sa réponse à M. Delbecq, lorsque celui-ci, sommé par lui d'être là, après avoir évoqué l'affaire Si Salah, pour écouter la réplique, était bien là, mais n'a pas entendu de réplique.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le président ?

M. Georges Bidault. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Monsieur le président, il vous sera évidemment difficile de me mettre en contradiction avec le chef de l'Etat. Je vous ferai cependant remarquer que les trois options de l'autodétermination, comme j'aurai d'ailleurs l'honneur de le répéter ce soir, figurent toujours dans le programme, pour la raison bien simple qu'elles sont la loi de la République, adoptée par le peuple français.

Ce qu'a dit et répété M. le Président de la République, c'est qu'en cas d'indépendance il pouvait y avoir deux options : l'une qui était la sécession d'avec la France et l'autre qui pouvait être la coopération ou l'association, comme vous voudrez. (*Mouvements divers à droite.*)

Je tiens à apporter cette précision à cette heure, afin que dans la suite de la discussion vous ne puissiez exploiter une situation que j'aurais laissée entière. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Georges Bidault. Je répondrai au Gouvernement d'abord que ce n'est pas mon habitude d'exploiter et, en second lieu, que l'interprétation qu'il vient de donner, s'agissant de textes du bord des routes, peut naturellement être reprise par l'auteur des propos dont j'ai tout à l'heure parlé, mais que l'hypothèse m'apparaît dubitative. Or, ce dont nous avons besoin dans la politique d'Algérie ce n'est pas de doutes, car nous passons notre temps à en avoir, et si je me suis décidé à prendre la parole ce n'est pas seulement comme pêcheur, c'est aussi parce que j'ai un certain nombre de souvenirs à rappeler et de notions à indiquer.

Ainsi, mesdames, messieurs, quand il s'agit de finances, le Parlement — en tout cas ce qui en surnage — croit retrouver des droits qui sont, pour les autres matières, abolis ou insignifiants. C'est ainsi que les représentants de la nation — car, après tout, la nation n'est pas représentée par un seul homme — n'ont l'occasion de donner leur opinion sur l'Algérie qu'à propos de la discussion budgétaire. Sans elle, l'Assemblée nationale ne parlerait jamais de l'Algérie. Il lui resterait seulement à écouter, si l'on en a la patience nécessaire, et aux heures choisies par le pouvoir, des cours de l'école des sciences politiques plutôt somnolentes et plutôt nébuleux débités par un professeur qui ne sait pas si le lendemain celui qu'il reconnaît pour son maître et pour son chef ne lui infligera pas, comme cela s'est déjà produit, le plus éinglant des démentis. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs.*)

Quand François Valentin — dont les démêlés que nous avons eus autrefois m'autorisent, me semble-t-il, à saluer la noble mémoire — était encore de ce monde, il présida dans la salle Colbert, voici un peu plus de deux ans, de concert avec M. Maurice Schumann, une réunion de deux commissions : celle des affaires étrangères, dont je faisais encore partie, et celle de la défense nationale. C'est ce jour-là qu'avec la conviction la plus sincère le Premier ministre, devant une centaine de députés, peut-être même cent cinquante, déclara qu'il n'y avait aucune virtualité d'Etat algérien.

Quatre ou cinq jours après, celui que la Constitution charge de conduire la politique du Gouvernement — c'est le Premier ministre (*Sourires*) — était désavoué par le chef de l'Etat, que la Constitution, rédigée par le Premier ministre, sous le contrôle du chef de l'Etat, déclare n'être responsable qu'en cas de haute trahison.

Néanmoins, le Premier ministre continue son petit bonhomme de chemin. Ayant tout dit et tout contredit, à l'exemple de celui dont il suit les traces, ayant rompu des serments solennels, raturé tous ses écrits antérieurs, ayant oublié même le serment qu'il me fit, à moi, pas à un autre, sur son honneur, en avril 1958, que le pouvoir gaulliste, s'il était restauré, serait au service de l'Algérie française, le Premier ministre dira demain ce que le chef de l'Etat lui aura dit la veille.

Les citations sont lassantes, sauf pour celui qu'on cite. Mais ce ne sera même pas le cas aujourd'hui. De plus, le Gouvernement est tout entier représenté en la personne de deux de ses membres et puis, il y a le *Journal officiel* qu'un travail accablant permet cependant de feuilleter de temps en temps, à moins qu'on ne supprime la lecture des orateurs de l'opposition, ce qui est évidemment le meilleur moyen d'avoir la conscience en paix. (*Sourires*.)

Je citerai un autre propos tenu à la tribune du Luxembourg le 15 avril 1938 par le même homme, le Premier ministre, à qui je me souviens d'avoir recommandé — même en lui tirant le veston — la modération, quand il prenait la parole à la salle Pleyel au côté de M. Jacques Soustelle et au mien, dans les réunions publiques. Il ne s'agit pas, cette fois, de l'Algérie, mais de la Tunisie. Cependant, comme vous le savez, les questions sont connexes, au moment où nous recevons une nouvelle rebuffade de M. Bourguiba à propos de Bizerte. Je pense que la lecture des propos du Premier ministre n'est pas un acte séditeux.

« Le simple fait, disait-il en avril 1958... » — et c'est ainsi qu'a été préparé le 13 mai, dans des conditions que j'ai préparées, moi, à la tribune en disant à M. Pflimlin ce que j'avais à lui dire, mais d'autres l'ont préparé autrement, comme vous le savez — « ... le simple fait d'appartenir, disait-il, à une formation politique, le simple fait d'approcher de près ceux qui prétendent nous gouverner, le simple fait d'être parlementaire, c'est-à-dire d'appartenir à l'organe qui, se disant souverain se désigne lui-même comme le responsable de la patrie, ce simple fait est maintenant une tunique de Nessus qui vous fait justement désigner à la réprobation des citoyens que trompent avec tant de constance les hommes qui nous dirigent.

« Que ne leur a-t-on dit, à nos électeurs — voyez, par exemple, Barodet page 2 — que n'ont-ils lu dans la presse, écouté à la radio! Que n'ont-ils accepté, comme sacrifices, depuis des années! On les a flattés des mots de patrie, de nation, d'Etat. On leur a donné la meilleure image de leur avenir.

« Or que voient-ils aujourd'hui? Une série ininterrompue d'échecs, de honte, d'humiliations et, pour terminer, la dernière d'entre elles, un ultimatum de notre allié américain pour plier la France aux exigences de la Tunisie, et le Gouvernement abandonnant, en deux jours, les positions qui étaient les siennes et qu'il affirmait, il y a trois semaines, à cette tribune.

« Et nous, parlementaires, nous ne pouvons même pas jurer qu'au lendemain d'un tel affront le Gouvernement sera renversé, que les ministres qui ont accepté une telle humiliation seront écartés pour longtemps de la vie publique. Combien de temps nous sera-t-il imposé de vivre dans une telle atmosphère de contrevérités et comment ne pas crier à tous les Français : « On vous trompe et l'on abuse de votre candeur... » Faites — ce n'est pas de moi...

M. Félix Kir. On s'en doutait.

M. Georges Bidault. ... « comme vos ancêtres de 1789, de 1830 et de 1848 et révoltez-vous! »

« Qu'elles disparaissent, ces équipes, avant que la France connaisse les horreurs des troubles sociaux et des guerres civiles auxquelles nos dirigeants, nos princes nous condamnent! »

La page est belle, quoique oubliée par celui qui l'a écrite. (*Sourires*.)

L'honnêteté m'amène à vous recommander la lecture d'un journal dont la politique peut et doit inspirer des réserves, mais, couvert par saint Thomas d'Aquin, je erois que je peux m'avancer à vous dire son nom. Dans les temps où nous sommes, où il y a tant de feuilles d'avis qui obéissent aux consignes,

sa tenue mérite la considération qui est due aux hommes courageux. Je l'appelle donc par son nom : c'est le *Canard enchaîné*. (*Mouvements divers*.)

Son numéro de la semaine dernière contient une série de citations, que je n'ai pu vérifier, faute de temps, moi-même au *Journal officiel*, mais dont voici deux ou trois échantillons que je me souviens d'avoir pour la plupart déjà répétées à cette tribune lorsque j'avais eu le temps de les rechercher au *Journal officiel*. Ces échantillons sont destinés à montrer que, sous les régimes différents — pas tellement quand on y pense — de M. Mendès-France et de la V^e République, quand on dit « jamais », cela veut dire « je ne sais pas jusqu'à quand », et quand on dit « toujours », cela veut dire « pour le moment ».

M. François Mitterrand en novembre 1954 :

« La seule négociation c'est la guerre; l'Algérie c'est la France. »

M. Pierre Mendès-France : « Jamais la France, jamais aucun parlement, jamais aucun gouvernement ne cédera sur le principe fondamental de l'unité de la France sur les deux bords de la Méditerranée. »

Et le général de Gaulle, comme vous savez, a dit le 16 juin 1958, c'est-à-dire après avoir eu tout de même un peu de temps de réflexion :

« La France est ici; elle est ici pour toujours. »

Etc., etc., etc.

Il est inutile de parler des « Français à part entière de Dunkerque à Tamanrasset », du « couteau au vestiaire » et autres propos évaporés, mais l'organe dont j'ai parlé n'a pas rapporté un discours, oublié à tort, que le Président de la République actuel, au cours de son voyage en Algérie, prononça dans la ville de Bône.

Après avoir parlé « des dix millions de Français à part entière » le général de Gaulle ajoutait :

« Je dis à Bône, comme à Alger, et tout à l'heure à Constantine que je considère l'armée française, avec sa loyauté, son honnêteté et sa discipline, comme la garantie que la parole de la France sera tenue. Je dis à Bône, comme à Alger, et tout à l'heure à Constantine : venez à la France, elle ne vous trahira pas. »

Point final à cette brève anthologie des variations dont le recueil complet ferait plusieurs volumes.

Ce pays en est où il en est parce que les gouvernements lui ont menti, et le Gouvernement qui est présent devant nous — sous une forme légèrement abrégée quoique charmante (*Sourires*) — nous a autant menti que les autres et il a plus varié que les autres.

Que nous demande-t-on de voter aujourd'hui? Je ne vais pas, après les rapporteurs, reprendre l'analyse des chiffres mais, à la vérité, on peut dire partout que c'est le 31 décembre que l'affaire sera terminée et que la France, d'un cœur tranquille, accepte la souveraineté intérieure et extérieure de l'Algérie.

Ce qu'on nous demande de voter aujourd'hui, ce sont, aux frais du contribuable français, les moyens de mettre en place la République algérienne.

Il s'agit du budget de 1962, date à partir de laquelle, si l'on en croit ce qu'on répète partout, l'affaire sera terminée — ce qui, d'ailleurs, est une erreur, mais ce qui concerne ceux qui auront à payer cette erreur.

Nous savons déjà que, contrairement aux promesses faites — on n'en est pas à une promesse près ni à un oubli près de ces promesses — l'indépendance des Etats noirs qui, ordinairement, sauf de rares et méritoires exceptions, votent contre la France au fameux « machin » de l'O. N. U., nous coûtent plus cher qu'à l'époque de l'Empire dont le général de Gaulle, par la voix de la radio de Londres, nous réchauffait jadis le cœur. On a simplement orné d'une plaque toute neuve l'immeuble ministériel où M. Foyer, entouré d'une centaine de collaborateurs, veille à la distribution de notre argent. (*Rires*.) Et cela s'appelle le ministère de la coopération, ce qui est un très beau nom, mais qui fait dire aux chauffeurs de taxis qui passent devant elle : « Celui-là, il doit s'occuper des coopératives » (*Rires*) et cela sans que nous ayons maintenant rien à voir dans la distribution des crédits qui profitent davantage à la vente des voitures américaines et aux envois d'étudiants à Moscou qu'aux paysans qui peinent sur la latérite.

Ce qu'on nous demande de voter, ce n'est pas une fraction du budget de la France, ce qui serait normal et nécessaire, c'est le financement de la république algérienne.

Laissons à ceux qui en sont responsables le soin de changer de parole.

Selon la constitution, selon le code pénal, selon le code de justice militaire, je le répète pour la dixième fois, il n'est au pouvoir de personne d'amputer la patrie d'un territoire ou d'une place. C'est pourquoi il n'y eut pas, je vous le rappelle, d'autodétermination en Alsace et en Lorraine après notre victoire. C'est pourquoi il est sans précédent de l'avoir proposée au F. L. N., alors que nous étions, cette fois encore, « vainqueurs sur le terrain », comme on dit.

Et puisque j'ai cité le code pénal, laissez-moi vous relire l'article 477 qui le termine.

« Le présent code, ainsi que les lois qui le modifient, est applicable aux départements algériens, aux départements des Oasis et de la Saoura, à ceux de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. »

Le code de procédure pénale reprend la même rédaction.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la constitution fait au chef de l'Etat un devoir de maintenir l'intégrité du territoire. Cependant, je tiens à ajouter que le dernier texte que je viens de vous lire, le code pénal, a été promulgué il y a trois ans par l'ordonnance n° 58-1296 du 25 décembre 1958 et signée par le général de Gaulle et par M. Michel Debré, alors garde des sceaux.

Maintenant que vous connaissez ce texte, voici l'application qui en est faite, car on l'applique dans le moment même où l'on parle de la souveraineté intérieure et extérieure de l'Algérie.

« Gazette du Palais, mardi 27 juin 1961. »

Voici ce qui est affiché sur la porte de l'appartement ou de l'ancien appartement de Jouhaud Edmond, ancien général d'aviation et chef d'état-major de l'aviation :

« Extrait des minutes du greffe du haut tribunal militaire. Ordonnance ayant pour objet la représentation d'un contumax. Articles 627 et suivants du code de procédure pénale :

« Au nom du peuple français,

« Nous Maurice Patin, grand officier de la Légion d'honneur... » — le président Patin a, lui, gardé ses décorations pour avoir rendu, comme il dit, la justice. (Rires.)

« Vu la procédure civile contre Jouhaud Edmond, âgé de cinquante-six ans, ex-général d'armée, fugitif, de laquelle il résulte que le susnommé est poursuivi sous l'inculpation d'avoir eu à Alger, dans les départements algériens, ceux des Oasis et la Saoura, en tout cas, sur le territoire national, en avril 1961 et notamment le 21 avril et les jours suivants... »

Il est singulier, on en conviendra, que des hommes soient condamnés, et certains à mort par contumace, pour avoir fait ce qu'ils ont fait sur le territoire national. Les scellés sont toujours là, ainsi que la minute du greffe.

Mais, entre temps, la France a, paraît-il, décidé, je ne sais pas quand, mais on a décidé pour elle et décidé « d'un cœur tranquille », que l'Algérie n'était plus dans le territoire national.

M. Félix Kir. Voilà qui est grave !

Au centre. Qui l'a dit ? Personne ne l'a dit.

M. Georges Bidault. Si l'Algérie est un territoire de souveraineté intérieure et extérieure, comment peut-elle être dans le territoire national ?

On me dit que personne ne l'a dit. Il faudrait réellement ne pas savoir ce que signifie le français. Quand un territoire est souverain intérieurement et extérieurement, cela veut dire qu'il ne fait plus partie de la France.

Le plus coupable en cette matière est celui qui a porté atteinte à l'intégrité du territoire.

S'il devait y avoir un Etat algérien de souveraineté intérieure et extérieure — comme un homme l'a voulu ou souhaité — il y aurait une solution sans doute pour « arranger » le cas de Jouhaud Edmond, ex-général d'armée, ce serait d'envisager entre les deux capitales, Paris, l'ancienne, et Alger, la nouvelle, une procédure d'extradition.

Cette absurdité est si ériante que naturellement on n'en viendra pas là ; on n'oserait pas et d'ailleurs, on ne pourrait pas. Mais il est à la fois criminel et ridicule de condamner des hommes pour avoir, sur le territoire national, fait ce qu'ils ont fait et de décréter, en même temps, que ce territoire n'est plus national.

On a condamné des hommes parce qu'ils s'étaient insurgés contre la politique menée par le chef de l'Etat en Algérie. Mais qui donc leur avait dit que dans certains cas l'insurrection peut être, selon la formule de 93, le plus sacré, le plus indispensable des devoirs ? Qui donc ? Je suis obligé de citer de nouveau un texte d'un de mes auteurs favoris et tout simplement parce qu'on m'a attribué ce texte.

Ce n'est pas une fois, mais cinq fois lors du procès dit des barricades, les 10 mars, 25 juillet, 27 juillet, 20 août, 30 septembre 1960 que le procureur de la République, le procureur général, la chambre d'accusation et finalement la chancellerie m'ont attribué un texte qui était de M. Michel Dorc. (Rires.)

Je l'ai dit devant le tribunal. C'est comme cela qu'on fait des affaires Dreyfus. L'affaire Dreyfus est née parce qu'on a attribué à Dreyfus un texte qui était d'Esterhazy.

Eh bien ! le texte était dans le dossier et l'on y voyait le nom de l'auteur, mais il faut croire que les instructions étaient fermes. Et, quand on songe que le chef du cabinet du Premier ministre est actuellement en prison pour avoir pris au sérieux ce qu'il avait lu sous la plume de son patron (Rires à droite, au centre droit et sur divers bancs), on est bien obligé de se poser à soi-même des questions.

Voici ce texte qui, je le répète, m'a été attribué cinq fois en lettres de justice :

« Que les Algériens sachent surtout que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime, c'est-à-dire qu'il met ceux qui le commettent et qui s'en rendent complices hors la loi, et ceux qui s'y opposent, quel que soit le moyen employé, en état de légitime défense. »

Je répète que ce n'est pas de moi.

M. Marc Lauriol, rapporteur spécial. Il y a des insurrections qui sont bien nécessaires.

M. Georges Bidault. Cet appel à l'insurrection — il n'y en a pas de plus clair — que l'auteur a oublié mais que les insurgés ont retenu à sa place, était le tissu ordinaire des écrits et discours du Premier ministre.

Par exemple, voici ce que, dans *L'Echo de la Touraine*, j'ai fini par repêcher et qui ne reflète pas, je dois le dire, la douceur tourangelles (Rires) :

« Légiférant sur l'Algérie, on traite d'un problème grave, celui de la souveraineté. L'autorité supérieure, c'est-à-dire le Parlement — ce n'est plus aujourd'hui qu'une autorité inférieure, mais il faudrait songer à se servir de ce qu'il nous en reste — « a le devoir de dire le droit, de fixer la politique, le droit qui est celui de la France, la politique qui est celle de l'Algérie française. Alors, on saura si ces dirigeants indignes » — il s'agit de vos prédécesseurs, monsieur le ministre d'Etat — « s'écartent du chemin tracé, où sont la règle et la volonté nationale, et les insurrections qui seraient nécessaires en cas d'abdication ou de compromission seront marquées du sceau sacré de la légitimité. »

Voilà ce qu'on disait alors quand on parlait de la France. Et voici ce qu'on peut lire aujourd'hui — je le relis parce que j'ai le texte devant les yeux et qu'on y a fait déjà allusion à plusieurs reprises — dans des journaux qui sont ennemis du pouvoir, mais qui cherchent tout de même à le servir. (Très bien ! très bien ! au centre droit et à droite.) Voici ce qu'écrivit, par exemple, de la plume très acide qui est la sienne, M. Jean-Jaques Servan-Schreiber dans le numéro de *L'Express* de la semaine dernière :

« Il y a un allié naturel, et puissant, pour la France en Algérie : le F. L. N. Il y a un adversaire acharné : l'O. A. S. Si le Gouvernement français et le gouvernement F. L. N. négocient demain et s'entendent, l'O. A. S. est érasée.

« Installer le F. L. N. à Alger, c'est dur. Oui, c'est dur. Mais il n'y a pas d'alternative. Si ce n'est pas le F. L. N. à Alger, ce sera l'O. A. S. à Paris. Quel est votre choix ? »

Ce qui est déraisonnable dans les propos agressifs de M. Jean-Jaques Servan-Schreiber, c'est qu'il écrive : « Si ce n'est pas le F. L. N. à Alger, ce sera l'O. A. S. à Paris. »

D'abord, si l'on s'en était tenu aux promesses électorales et aux discours qui ont garanti la légitimité de la V^e République, en 1958, il n'y aurait jamais eu d'O. A. S. et, comme vous vous en souvenez, c'est Salan qui, à la tribune du Forum, a lo premier crié : « Vive de Gaulle », par un acte hautement séditionnel qui ne lui a pas été reproché par la suite parce que le gouvernement légal était celui de M. Pflimlin. (Rires à droite, au centre droit et sur divers bancs au centre et au centre gauche.)

Il suffit, en outre, d'un don très modéré de logique et de clairvoyance pour comprendre que si c'est le drapeau vert à Alger, alors — et il s'agit seulement de clairvoyance — ce sera sûrement l'O. A. S. à Paris.

Après *L'Express*, voici ce que l'on appelle « un bon journal » :

« Reconnaissons que certains milieux F. L. N. ont été fort raisonnables depuis quelques mois. Lors des événements du 22 avril, c'est chez des « nationalistes algériens » que se réfugièrent jusqu'à de très hauts fonctionnaires fidèles au général de Gaulle. Aujourd'hui, les membres de l'O. A. S. arrêtés le sont souvent sur dénonciation de gens que l'on appelle pudiquement des « musulmans », en réalité, des musulmans ralliés au G. P. R. A. »

Ces lignes mémorables ont été publiées le 21 octobre dernier par un journaliste pour lequel j'aurais beaucoup de peine à perdre l'amitié que je lui ai gardée pendant un quart de siècle, c'est M. Pierre Limagne, dans *La Croix*. Hélas ! hélas ! hélas ! (Rires.)

Nous avons enfin été avertis, voici deux jours, par *France-soir*, que les Européens « séditionnels » seraient désormais traités comme des musulmans rebelles.

D'un certain point de vue, cela veut dire que tous les espoirs leur sont permis. (Nouveaux rires.)

Cette formule remarquable laisse cependant dans l'incertitude les musulmans qui, par hasard, seraient séditionnels. Prenons-la comme elle est, comme on peut en inventer à jet continu dans ce chantier de construction et de démolition alternées qui porte le nom de Rocher-Noir et qui est une sorte de ghetto où se réfugient les représentants du Gouvernement. (Rires.)

D'ailleurs, plusieurs de nos collègues y sont allés voir, et qui ne sont pas interdits de séjour en Algérie comme moi, juste punition que m'a infligée pour y avoir fait la campagne du référendum, celui et celui-là seul qui fonde la légitimité du régime.

S'il faut retenir la formule des Européens séditionnels traités comme les musulmans rebelles, il faut aussi retenir que ce n'est pas la première fois qu'un ex-général est condamné à mort par contumace. Ce qui ne l'empêche pas d'aller en Corse, pas plus que cela n'empêche l'ex-général Salan de se promener en Algérie.

Si la formule gouvernementale est exacte, le crime est égal quand on brandit le drapeau vert et blanc, qui le fut pour la première fois lors d'un voyage du chef de l'Etat, le capitaine de Germiny étant présent et, si j'ose dire, activiste à l'envers, ou quand on s'accroche, comme disait autrefois le Premier ministre à cette tribune, au drapeau tricolore. Nous avons vu bien des choses déjà, même celles que nous ne voulions pas voir, mais que l'armée française tire sur le drapeau tricolore, j'attendrai de le voir pour le croire. (Applaudissements à droite, au centre droit et sur plusieurs bancs au centre gauche.)

Ce que je peux croire, en revanche, dès aujourd'hui, c'est qu'il y a depuis peu une autre victime des mensonges ou des hésitations du Gouvernement. Elle s'appelle M. Abderrahmane Farès, reçu, m'a-t-on dit, en tout dix-huit fois à l'Elysée depuis le 20 janvier 1946, ce qui est beaucoup plus que je ne l'ai été. A propos de la centaine de millions de billets défraîchis qui sont le résultat du racket de M. Abderrahmane Farès, nous avons pu lire dans une feuille de couleur vert pâle ce passage d'un éditorial qui mérite la méditation :

« Certaines actions policières paraissent suspectes, notamment celle qui vient de frapper M. Farès dont on sait depuis longtemps qu'il n'était pas totalement inutile pour le maintien de relations « parallèles » entre Paris et Tunis ».

Il y a au moins une erreur là-dedans : les parallèles ne se rencontrent jamais (Rires) et je suppose que cela veut dire des relations convergentes.

Essayons de parler clairement. Il ne s'agit pas de Paris. Il ne s'agit pas de l'Elysée. Il ne s'agit pas de Tunis ou de Bourguiba. Il s'agit des fellagha enfin établis dans leur nouvelle dignité, non seulement de « braves » exclusifs, mais de « préférés » du pouvoir.

Il est donc vrai que M. Farès, découragé de l'intégration, qu'il a défendue pendant la plus grande partie de sa vie, par la mollesse de Paris...

M. Aimé Paquet. L'intégration ? Vous n'en avez pas voulu !

M. Georges Bidault. C'est bien ce que j'appelle la mollesse de Paris.

M. le président. Laissez terminer M. Bidault.

M. Georges Bidault. Et même laissez-le parler. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

M. le président. C'est, je crois, ce qui se fait, monsieur le président Bidault.

M. Georges Bidault. C'est vrai ; je vous remercie.

Il est vrai, disais-je, que M. Farès envoyait six milliards de francs par an, dit-on, aux fellagha pour tuer les fils de France, qu'ils soient de métropole ou d'Algérie, chrétiens, juifs, musulmans ou libres penseurs. Même pour Melouza, dont aucune voix s'élevait contre le racisme policier n'a rappelé les centaines de morts massacrés, il fallait bien un banquier. Encore êtes-vous heureux, monsieur le ministre d'Etat, dans l'infortune que personne ne vous envie, de ne pas l'avoir à côté de vous — malgré les sollicitations répétées qui lui furent faites — comme membre du Gouvernement chargé des relations avec les fellagha. D'ailleurs, il ne serait même pas à côté de vous, il serait à votre place.

Je recommande aux anciens « compagnons » du Rassemblement du peuple français le volume qu'ils ont pu lire, pendant la traversée du désert, et qui contenait l'ensemble des discours du général de Gaulle, à cette époque. Vous y verrez comment, malgré « vingt ans de décolonisation », lorsque mon propre gouvernement — M. Depreux étant ministre de l'intérieur et proclamant à cette tribune : « Il ne doit y avoir en Algérie qu'un seul drapeau, le drapeau bleu, blanc, rouge » — et, après ce gouvernement, pour deuxième lecture, le gouvernement de M. Ramadier firent voter un statut de l'Algérie, vous y verrez, dis-je, comment, dans le discours qu'il a prononcé à Alger, en 1947, le chef actuel de l'Etat s'en prenait à ce statut dans un sens qui n'était pas du tout décolonisateur.

Vous pouvez lire aussi la lettre du général de Gaulle au président Roosevelt, que vous trouverez dans les annexes du tome II de ses mémoires de guerre, pages 383 et 384. Elle mérite méditation :

« Parce que des circonstances sans précédent dans notre histoire nous ont assigné cette tâche, est-ce à dire que nous pensions imposer à la France un pouvoir personnel, comme quelques-uns le murmurent à l'étranger ? Si nous nourrissions des sentiments assez bas pour chercher à escroquer le peuple français de sa liberté future, nous ferions preuve d'une ignorance singulière de notre propre peuple. Le peuple français est, par nature, le plus opposé au pouvoir personnel. A aucun moment, il n'eût été facile de lui en imposer un. Mais, demain, après l'expérience odieuse de pouvoir personnel faite par Pétain grâce à la connivence des Allemands et à l'oppression intérieure, et après la longue et dure contrainte de l'invasion, qui donc aurait l'absurdité d'imaginer qu'on pût établir et maintenir en France un pouvoir personnel ? Quelque services qu'il ait pu rendre dans le passé, le rêveur qui tenterait cela réaliserait contre lui l'unanimité. »

Sauf pour l'unanimité, c'était d'un bon prophète !

Cependant, ce ne sont pas les hommes qui étaient reçus pendant la traversée du désert qui ont terminé cette traversée : c'est Salan, c'est Massu, c'est notre armée d'Afrique.

Avant de conclure, je cloquerais peut-être quelques-uns d'entre vous en rappelant un souvenir. Un ancien président du conseil, dont on parle beaucoup, m'a interrogé dans les jours de mai sur le point de savoir si j'avais dit : A la place de de Gaulle, j'aurais fait une économie dans les flatteries qu'il a adressées au Parlement. Notamment quand il a dit — vous vous en souvenez, du moins les survivants (Rires) — « le plaisir et l'honneur d'être au milieu de vous ». C'est une des meilleures histoires que l'on puisse raconter à la classe enfantine. » (Applaudissements et rires au centre droit et à droite. — Murmures à gauche et au centre.)

Je reconnais avoir dit seulement que le discours abrégé du général de Gaulle aurait pu être le suivant qui parut être scandaleux à mon interlocuteur :

« Entre la Seine et vous, il n'y a que moi. »

Eh bien ! maintenant, c'est moi qui le dis tout seul :

« Entre la Seine et nous, il n'y a plus personne. »

Pour tous ces motifs, je ne voterai pas le budget de 1962 que M. Joxe se trouve dans l'obligation de nous présenter au nom de deux absents, MM. Ferhat Abbas et Ben Khedda. (Applaudissements prolongés au centre droit, à droite et au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Mesdames, messieurs, la discussion du budget des affaires algériennes s'ouvre au moment où débute la huitième année de la guerre d'Algérie.

Sept ans d'une guerre meurtrière et ruineuse, dont trois et demi sous le régime gaulliste, ont montré que la force des armes, si brutale et violente qu'elle soit, est impuissante devant la volonté et le courage d'un peuple qui lutte pour son indépendance nationale.

M. Mustapha Deramchi. Ce n'est pas vrai !

M. Robert Ballanger. En novembre 1954, nous étions insultés et calomniés quand nous disions que la guerre ne réglerait rien, qu'il fallait cesser immédiatement les opérations de répression, faire droit aux aspirations nationales du peuple algérien et discuter de son avenir avec ses représentants authentiques.

Aujourd'hui, mis à part quelques ultras excités, les éléments fascistes groupés dans l'O. A. S., leurs complices dans l'armée et dans la police, tout le monde convient que la seule issue à la guerre, c'est l'indépendance de l'Algérie.

Le président de la République lui-même a dit le 6 octobre dernier sa conviction profonde de voir les Algériens, s'ils sont consultés, décider d'un Etat algérien indépendant et souverain.

Que de malheurs épargnés à la France, que de vies humaines sauvées, de milliers de milliards disponibles pour des œuvres de paix, si l'on avait en 1954, comme le demandait notre parti, commencé à discuter au lieu de faire la guerre et de la poursuivre sept années !

Cette guerre, hélas ! a creusé un fossé de sang entre le peuple algérien et la France. Elle a nourri le fascisme, développé le racisme, mené la France à l'aventure du pouvoir personnel, à la perte de ses libertés démocratiques et parlementaires.

Mais, quelles que soient les responsabilités encourues dans le passé, l'heure n'est pas aujourd'hui au regret de ce qui aurait pu être, mais aux décisions qu'il faut prendre, aux gestes qu'il faut accomplir pour finir la guerre et nouer avec l'Algérie nouvelle des relations d'amitié fondées sur la stricte égalité de chaque pays et leurs intérêts réciproques. Il faut faire la paix tout de suite. C'est une exigence nationale impérative. Les conditions sont réunies. Tout retard, tout attermoiement est préjudiciable à la France et à l'avenir de ses relations avec l'Algérie.

Un fait est désormais établi : l'Algérie de demain sera indépendante, elle sera gouvernée par ceux qui ont dirigé le combat pour sa libération nationale.

Continuer la guerre est non seulement inutile, mais plus que jamais contraire à l'intérêt national. Chaque jour qui passe, chaque exaction, chaque ratonnade, chaque répression colonialiste compromettent les chances d'établir avec l'Algérie des relations d'amitié fructueuses pour les deux peuples.

Il faut donc que s'ouvrent tout de suite les négociations. Mais il faut, bien entendu, que soient laissées au vestiaire toute velléité colonialiste, toute exigence impérialiste, inacceptables par le peuple algérien.

Les pourparlers d'Evian et de Lugrin ont échoué parce que les négociateurs du Gouvernement français se refusaient, entre autres, à reconnaître la souveraineté de l'Algérie sur le Sahara et exigeaient le maintien de bases militaires incompatible avec une indépendance réelle.

Le chef de l'Etat a été amené depuis à reconnaître, sous la poussée des faits, que les Algériens, ainsi que les habitants du Sahara, sont en droit de revendiquer la souveraineté algérienne sur le Sahara.

Voici donc une exigence colonialiste qui semble abandonnée. Il doit en être de même pour les autres exigences. Il faut, en particulier, rejeter tout projet de partage de l'Algérie dont le général de Gaulle a brandi hier encore la menace à Bastia.

La partition, ce serait la continuation, l'aggravation et l'extension de la guerre.

Quelles sont donc maintenant les possibilités et les voies de la paix après les déclarations de M. Ben Khedda, président du Gouvernement provisoire de la République algérienne, et les récentes manifestations algériennes à Paris et en Algérie ?

Le président du G. P. R. A. a montré que la répression massive, si cruelle qu'elle soit pour les Algériens, ne saurait empêcher la marche de l'Algérie vers son indépendance nationale.

M. Mustapha Deramchi. Envoyez un télégramme à Khrouchev !

M. Robert Ballanger. Loin d'exclure la coopération entre l'Algérie et la France, il a déclaré que l'indépendance est la

seule base possible pour établir entre les deux pays des relations fécondes et mutuellement avantageuses, de même que pour promouvoir une juste solution du problème des Français d'Algérie qui, dit-il, tout en cessant d'être des super-citoyens d'une époque révolue, auront une place conforme à leur rôle, à leur dignité d'homme et à leurs intérêts bien compris.

Tout en acceptant le règlement pacifique par le moyen de l'autodétermination, le président du G. P. R. A. propose une méthode plus rapide pour mettre fin à la guerre en négociant un accord sur l'indépendance et la conclusion d'un cessez-le-feu, puis l'ouverture d'une nouvelle négociation pour définir les rapports franco-algériens et les garanties à la minorité européenne.

M. Mohamed Ben Yazid a apporté des précisions en ce qui concerne les garanties à la minorité européenne. « Nous pensons, dit-il, que l'Algérie libre, souveraine et indépendante doit être une Algérie groupant des citoyens égaux en droits et en devoirs. Nous pensons que la grande majorité des Européens d'Algérie restera en Algérie. Nous sommes sincèrement désireux de travailler à la création de conditions psychologiques et politiques qui éviteront un exode des Européens d'Algérie ».

Les propositions renouvelées de négociations sur des bases réalistes, concrètes, raisonnables, doivent être saisies. Il faut que soient ouverts des pourparlers et qu'enfin le Gouvernement prenne le seul chemin qui conduise à la paix.

Les événements de la fin octobre à Paris, comme ceux du 1^{er} novembre en Algérie, ont montré à ceux qui la niaient encore la représentativité du G. P. R. A., son autorité incontestable sur le peuple algérien dans son ensemble, sur les travailleurs algériens en France.

M. Mustapha Deramchi. Sous la pression !

M. Robert Ballanger. Quand 30.000 Algériens, sur 120.000 travailleurs que compte la région parisienne, manifestent à son appel malgré l'atroce répression, il s'agit d'un acte décisif de confiance et de dévouement, d'accord avec une politique.

Quand le 1^{er} novembre en Algérie, malgré les interdictions, les menaces, la répression, les fusillades, tout un peuple manifeste à l'appel du G. P. R. A., il s'agit bien aussi d'un acte politique conscient confirmant l'autorité des dirigeants du F. L. N. sur la population algérienne.

C'est ce qu'a d'ailleurs reconnu hier le Président de la République en déclarant : « Ceux qui nous combattent ont pour eux la plupart des sentiments de la masse algérienne ».

Ainsi les problèmes sont posés en termes clairs. L'Algérie sera indépendante et sera dirigée par le F. L. N., le G. P. R. A., dont l'autorité est évidente. Toute heure perdue dans la recherche et la conclusion de la paix, tout acte de répression et de guerre rendent plus difficile le règlement des problèmes posés et compromettent l'avenir des relations entre les deux peuples.

La paix est à la portée de la main ; il faut la saisir. Pour négocier la paix, vous avez, monsieur le ministre, le choix entre deux éventualités : ou bien la recherche d'un règlement pacifique par le moyen de l'autodétermination grâce à l'organisation d'un scrutin vraiment libre et permettant au peuple algérien de choisir librement son destin dans le cadre de l'intégrité territoriale de l'Algérie, ou bien la recherche d'un accord négocié sur le principe, les modalités et la date de la proclamation de l'indépendance ainsi que sur la conclusion d'un cessez-le-feu et de la paix et sur cette base définir ensuite les nouveaux rapports entre l'Algérie et la France et les garanties aux Français d'Algérie.

Il n'y a pas de troisième voie.

Choisissez, mais choisissez vite, car il n'y a pas d'autres moyens de mettre fin à cette pénible guerre qui a déjà fait couler tant de sang, coûté tant de vies humaines, causé tant de mal matériel et moral à notre pays et qui fait aujourd'hui encore peser de graves menaces contre la France et les libertés en favorisant les agissements criminels de l'O. A. S. et des organisateurs de complots fascistes.

Les criminels de l'O. A. S. poursuivent leur activité avec une étrange facilité. En Algérie comme en France, ils peuvent impunément, ou presque, multiplier les attentats au plastic. En Algérie, les émissions radiophoniques de ce groupe fasciste sont devenues monnaie courante, et leur chef, l'ex-général Salan et ex-féal de qualité, vient de donner à une chaîne de télévision américaine une interview dans laquelle il se vante de pouvoir circuler librement avec la protection des patrouilles de police et de l'armée.

Cette complaisance à l'égard des factieux va de pair avec la répression sanglante contre les manifestations des patriotes algériens.

La presse nous annonce que soixante cadavres d'Algériens ont été retirés de la Seine. Une enquête judiciaire est ouverte. Sans doute le ministre de l'intérieur prétendrait-il qu'il n'a pas l'ombre d'un commencement de preuve de brutalités et des crimes commis ces derniers jours. Le Gouvernement préfère arrêter et emprisonner M. Abderrahmane Farès, après en avoir fait pendant des mois son interlocuteur.

Il faut en finir avec tout cela, pour l'intérêt et pour l'honneur de notre pays.

Monsieur le ministre, répondez rapidement aux propositions de négociation qui vous sont faites par le Gouvernement provisoire de la République algérienne. Il faut négocier et conclure la paix. C'est le vœu ardent, c'est l'exigence de notre peuple, et c'est aussi l'intérêt de la France. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Molinet.

M. Maurice Molinet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en d'autres temps, le budget de l'Algérie, et singulièrement celui de l'équipement, aurait constitué pour les élus algériens l'occasion de faire entendre leurs suggestions et d'exprimer aussi leur satisfaction et leur déception, satisfaction de constater l'inscription de crédits qui leur tiennent à cœur, déception de n'en point voir figurer d'autres.

Il eût été sympathique d'entendre les élus d'une même province vanter chacun les mérites de sa région au préjudice même des régions voisines. C'eût été la preuve, la manifestation évidente que les intérêts locaux pouvaient prendre le pas sur l'intérêt général. C'eût été la preuve, par les préoccupations économiques manifestées, que l'avenir politique de l'Algérie n'était pas menacé.

Nous n'en sommes malheureusement pas là, et le moins qu'on puisse dire est que cet avenir est particulièrement inquiétant. Est-il étonnant alors que le « plan de Constantine » qui ne pouvait s'insérer que dans le cadre d'une Algérie politiquement stable, se soit transformé en subvention à fonds perdus ?

Les fonds que la métropole a mis et continue à mettre à la disposition de l'Algérie ne constituent-ils pas plutôt une indemnité pour congé préavis à plus ou moins longue échéance qu'une augmentation du capital commun ?

Il serait difficile de soutenir le contraire quand le Gouvernement avoue la non-réalisation de son plan, euphémisme qui cache l'échec de ce plan, cet échec souligné dans une formule lapidaire par le rapporteur spécial : « Nous sommes en rupture de plan. »

Car, il fallait expliquer qu'une grande partie des crédits antérieurement votés n'a pu être employée et a dû être reportée dans l'actuel budget, et il fallait avouer le climat de méfiance qui règne en Algérie et le fonctionnement défectueux des procédures et rouages administratifs.

Défaut de confiance, mauvais fonctionnement des services, mais les raisons invoquées, loin d'être des excuses, constituent des circonstances aggravantes pour ceux qui s'en prévalent.

Défaut de confiance, mais pourquoi ? Parce que la politique suivie est parvenue à décourager toutes les volontés, même les meilleures volontés. Mis à part quelques officiels qui affirment d'une voix mal assurée la réussite des projets en cours et quelques individus dont le comportement et l'attitude mentale ne s'expliquent pas, personne n'a plus confiance :

Ni les Musulmans qui, ayant mis leurs espoirs dans une présence française qu'ils souhaitent sous une forme ou sous une autre, se sentent chaque jour un peu plus abandonnés ;

Ni les Européens qui, privés du droit solennellement reconnu et affirmé, d'exprimer, sous une forme légale, leur volonté de rester Français, sont inéluctablement invités à l'exprimer sous une forme clandestine et violente ;

Ni les industriels et les commerçants qui, malgré les avantages que leur accordent les textes nés du plan de Constantine, ne veulent plus engager de capitaux dans un pays aux lendemains si peu sûrs ;

Ni les administrations qui, distillant avec une lenteur légendaire les instructions reçues du pouvoir, les appliquent à contretemps ou à contre-sens en raison de l'évolution rapide de la situation ;

Ni l'armée, à qui l'on demande, après avoir abattu l'adversaire, de laisser le terrain audit adversaire et qui se demande s'il est toujours de sa mission de défendre l'intégrité du territoire ;

Ni la police qui, dans l'exécution de ses missions, se résout difficilement à sévir contre d'honnêtes citoyens ;

Ni la justice qui ne peut plus statuer avec sérénité et indépendance en raison des entorses faites au grand principe de la séparation des pouvoirs.

Personne n'a plus confiance et les objectifs du plan qui dépendent de cette confiance n'ont aucune chance de se réaliser comme l'industrialisation du pays, la création de 400.000 emplois nouveaux et la répartition des terres acquises par la caisse d'accèsion à la propriété et à l'exploitation rurale.

Les seuls domaines où le Gouvernement peut se vanter d'avoir réussi sont ceux où les deniers publics ont eu seuls à intervenir, particulièrement la construction de logements et la scolarisation.

L'effort considérable fourni dans ces secteurs tend, à mon avis, à faire oublier l'échec subi dans les autres, car dès l'instant où des capitaux privés doivent intervenir, dès l'instant où un engagement personnel ou matériel est nécessaire, malgré les assurances données ou les avantages accordés, on assiste à la non-réalisation du plan, à l'échec du plan.

Nombreuses sont les entreprises agréées qui n'ont pas commencé leurs travaux d'installation et ne les commenceront jamais.

Nombreuses sont les entreprises qui réduisent leur activité ou arrêtent même les travaux commencés.

Il faut constater que les agréments accordés ont diminué comme ont diminué les demandes d'agrément.

Il faut encore constater que l'effort de décentralisation industrielle n'a pas donné les résultats escomptés malgré les avantages accordés. Ce sont essentiellement les grands centres qui ont bénéficié des créations industrielles nouvelles.

L'objectif tendant à la création d'emplois dans les régions où la démographie est la plus forte ne se trouve pas atteint.

La réforme agraire a été amorcée par la création de la caisse d'accèsion à la propriété et à l'exploitation rurale. Il fallait répartir en cinq ans un pourcentage des propriétés de plus de cent hectares à des fellahs musulmans. Sur les 250.000 hectares acquis par la caisse, le cinquième à peine a été distribué ; les terres restantes ne trouvent pas preneur en l'état du climat d'incertitude et d'insécurité.

Des capitaux considérables se trouvent ainsi inutilement investis, sauf peut-être le fait que dans certaines régions les acquisitions ont le mérite de dédommager des agriculteurs qui se trouvaient dans l'impossibilité d'exploiter leurs terres.

Défaut de confiance et insécurité sont des obstacles considérables pour la réalisation d'une réforme industrielle et agraire. Mais à cela s'ajoutent les obstacles d'ordre administratif, deuxième raison donnée de la non-utilisation des crédits. Ils sont essentiellement dus, d'une part, à l'inexpérience et à l'incompétence du personnel récemment recruté, d'autre part à la complexité de la législation en vigueur.

Beaucoup de collectivités locales ne fonctionnent que grâce à l'autorité tutélaire qui surveille leurs activités, mais qui ne peut néanmoins se substituer entièrement à elles. Les ressources insuffisantes de nombreuses communes nouvellement créées rendent très difficile l'établissement d'un budget. Ces difficultés sont, bien entendu, inaccessibles à un maire et à un conseil municipal analphabètes. Ils n'ont qu'un recours, celui de la subvention permanente qu'ils sollicitent auprès du sous-préfet, directement ou par l'intermédiaire des officiers S.A.S., ces officiers dont la réorganisation du statut fait craindre à beaucoup leur suppression.

Le problème des collectivités locales a sa répercussion économique. Il est certain, en effet, que personne ne veut contracter avec des communes qui ne peuvent tenir leurs engagements.

Mais le plus grand danger réside dans les services administratifs. Beaucoup de services ont été récemment créés et la qualité du personnel recruté laisse souvent à désirer. Si l'on ajoute à cela la confusion créée par la législation spéciale à appliquer, peut-on s'étonner que certaines procédures d'expropriation ne progressent que lentement, car les organismes nouvellement créés pour payer les indemnités n'ont pas été mis en place ? Evidemment, la paralysie de ces procédures, lorsqu'il n'y a pas prise de possession d'urgence, interdit la réalisation de travaux importants ou amène certains services ou collectivités locales, pressés par l'exécution, à prendre possession d'immeubles d'autorité, se disant qu'une régularisation ultérieure viendra sanctionner la voie de fait.

Enfin, la complication des paiements administratifs rend méfiant le plus confiant des citoyens. Me croira-t-on lorsque je dirai que dans le domaine sacré des accidents du travail, des victimes ou leurs ayants droit n'ont strictement rien perçu plusieurs années après le règlement de leur dossier et que suppliques et menaces ont aussi peu d'effet les unes que les autres ?

De même me croirez-vous lorsque je vous dirai que malgré les crédits votés chaque année pour les victimes des événements d'Algérie, des dossiers ne peuvent être exhumés de la paperasse administrative plusieurs années après la réalisation du sinistre ? Et, par un curieux hasard, ces dossiers concernent généralement les plus humbles et les plus nécessiteux.

Des exemples de cet ordre pourraient être multipliés à l'infini. Mais comment alerter l'opinion lorsque l'information est muselée et lorsque sévit une censure vigilante ? Comment alerter l'opinion, lorsqu'une habile propagande l'a conditionnée et rend suspects vos propos comme émanant d'un extrémiste, qualifié tel parce que resté fidèle à un idéal ?

Comment l'alerter d'ailleurs que de cette tribune aux échos pourtant assourdis ? Je ne vois pas d'autres moyens.

Mais, me direz-vous, comment redresser une situation compromise ?

Pour remédier aux effets d'un mal il faut supprimer les causes de ce mal. Oui, il faut, pour ramener la confiance, changer de politique et pour permettre un fonctionnement efficace des services administratifs, changer de méthodes. Mais, voyez-vous, je ne vous demanderai pas, monsieur le ministre, de me donner des assurances pour un changement de politique et de méthodes ; je ne vous demanderai pas de promesses dont les plus solennelles même ne sauraient m'impressionner, car moi aussi, je n'ai plus confiance, je n'ai plus confiance depuis longtemps déjà ; je n'ai plus le droit de vous faire confiance.

Je fais partie des Algériens qui considèrent qu'ils ont été trompés ; trompés par l'équipe à laquelle vous appartenez et qu'il est impossible d'engager avec elle une partie franche et loyale, quelles que soient les assurances données, surtout si la partie est dirigée par un arbitre si partial qu'il annonce le score avant que le match ne soit joué. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Je ne puis donc, en espérant un changement d'équipe et d'arbitre, que vous laisser en face de la situation que vous avez créée, sans vos amis d'hier devenus ennemis d'aujourd'hui.

Je suis comme l'épouse qui, au terme de nombreuses années de vie commune, se trouve abandonnée avec ses enfants par un mari sous le coup d'une passion incompréhensible mais qu'elle juge passagère. Comme cette épouse qui se refuse à demander le divorce et accepte la pension de fait spontanément octroyée par le mari inconstant, je me refuse à discuter des crédits proposés devant notre Assemblée.

A quoi bon obtenir des crédits supplémentaires pour l'amélioration du port de ma ville ou pour l'aménagement de son aérodrome ? Pour permettre l'évacuation plus rapide de mes frères d'infortune, ceux de mon pays natal qui, chaque semaine, en quête de nouvelles, attendent mon retour et dans les yeux de qui se lisent une inquiétude et une angoisse toujours accrues ?

Non ! Je préfère attendre, attendre comme l'épouse dont je vous parlais à l'instant attend, avec la fin du coup de tête, le retour de son mari au foyer.

Car, voyez-vous, il est encore une confiance que j'ai, que nous avons dans notre cœur : confiance non en vous, certes, mais en ce pays que vous gouvernez, en ce pays qui ne laissera pas sacrifier ni abandonner des enfants qui ne peuvent se reprocher que de l'avoir peut-être trop aimé. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436) (deuxième partie) (rapport n° 1445 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Affaires algériennes (suite) (annexe n° 1. — M. Lauriol, rapporteur spécial ; avis n° 1489 de M. Joseph Perrin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1500 de M. Renucci, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 1501 de M. Rossi, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Suite de la discussion du projet de loi (n° 1444) portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables (suite) (rapport n° 1499 de M. Lauriol, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n° 1500 de M. Renucci, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 1502 de M. Rossi, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436) (deuxième partie) (rapport n° 1445 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Sahara (annexe n° 23. — M. Max Lejeune, rapporteur spécial ; avis n° 1459 de M. van der Meersch, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1506 de M. Guillon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Dépenses militaires et articles 24 et 25 :

Section commune (annexe n° 39. — M. Dorey, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Voilquin et n° 1507 de M. Halbout, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section commune (outre-mer) (annexe n° 40. — M. Roux, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Bourgund, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Air (annexe n° 41. — M. Pierre Ferri, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Moynet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Guerre (annexe n° 42 ; M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Marine (annexe n° 43. — M. Fraissinet, rapporteur spécial ; avis n° 1498 de M. Frédéric-Dupont, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Budgets annexes des essences et poudres (annexe n° 44. — M. Delessalle, rapporteur spécial ; avis n° 1504 de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion des fascicules budgétaires insérés à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)